

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 17 DÉCEMBRE 2007 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(14)

<u>Présidence</u>	:	Mme Catherine Nusbaumer
<u>Présents</u>	:	77 Conseillers généraux 5 Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M. Marcel Aebischer Mme Christiane Chappuis
<u>Absente</u>	:	Mme Sandra Daguet
<u>Scrutateurs</u>	:	M. Louis Castella Mme Marie-Christine Dorand Mme Eva Gerber Mme Maria Helena Molliet Mme Isabelle Teufel
<u>Assiste à la séance</u>	:	M. Jacques Pollet
<u>Secrétariat</u>	:	Mme Catherine Agustoni Mme Anne Banateanu M. André Pillonel

000

Séance du 17 décembre 2007

Ordre du jour

La Présidente a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le public présent dans les tribunes. Elle constate que la convocation du 21 novembre 2007, et le correctif du 23 novembre 2007, contenant l'ordre du jour commun de la séance de ce jour et de celle du 18 décembre 2007, ont été envoyés dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications de la Présidente;
2. Naturalisations – message n° 31
Président de la commission des Naturalisations : M. Lorenzo Laini;
3. Modification des statuts de Coriolis Infrastructures – message n° 30
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme
4. Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable – message n° 29
 - I. Attribution d'un centime par m³ d'eau potable à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable
 - A. Modification du Règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg
 - B. Modification du Règlement d'organisation du 19 septembre 1988 des Services industriels de la Ville de Fribourg
 - II. Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg
 - A. Eau de construction
Le tarif de l'eau de construction est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2008 :

				<u>Ancien</u>	<u>Nouveau</u>
valeur de l'immeuble en Fr.				Taxe en Fr.	Taxe en Fr.
allant jusqu'à		Fr.	120'000.00	165.00	145.00
de	Fr.	120'001.00	à Fr.	300'000.00	330.00
de	Fr.	300'001.00	à Fr.	750'000.00	635.00
de	Fr.	750'001.00	à Fr.	1'500'000.00	1'275.00
de	Fr.	1'500'001.00	à Fr.	3'000'000.00	1'950.00
de	Fr.	3'000'001.00	à Fr.	5'000'000.00	3'900.00
de	Fr.	5'000'001.00	à Fr.	10'000'000.00	5'250.00
au-dessus de	Fr.	10'000'001.00	par tranche de	Fr.	10'000'000.00
				5'250.00	4'595.00

Séance du 17 décembre 2007

B. Eau de consommation

Le prix de l'eau de consommation est diminué de 9 centimes par m³ à compter du 1^{er} janvier 2008

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels

5. Modification du taux des centimes additionnels communaux suite à la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) – message n° 28

Le taux des centimes additionnels communaux est fixé à 70 % de l'impôt cantonal sur les successions et les donations au sens des articles 25 et 26 LISD

Rapport de la Commission financière

Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances

6. Examen du budget de fonctionnement 2008 :

A. de la Commune

B. des Services Industriels

Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances

Rapport de la Commission financière

Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction.

7. Examen du budget des investissements 2008 annexé

A. de la Commune

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :

1.	300.506.09	Renouvellement mobilier et informatique	Fr.	572'000.00
----	------------	---	-----	------------

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

2.	420.506.19	Remplacement du camion échelle de 1982	Fr.	1'000'000.00
----	------------	--	-----	--------------

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

3.	520.501.90	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux-roues, transports publics	Fr.	120'000.00
----	------------	---	-----	------------

Séance du 17 décembre 2007

Ordre du jour (suite)

- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
4. 520.506.06 Remplacement véhicules voirie Fr. 180'000.00
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
5. 530.506.18 Remplacement véhicule déchets Fr. 250'000.00
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
6. 532.501.36 Collecteurs d'évacuation des eaux Fr. 1'000'000.00
- Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.
7. 532.501.37 Station d'épuration, remplacement de la commande des installations Fr. 650'000.00
- Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.
8. 612.503.52 Etudes et concours, réalisations scolaires Fr. 300'000.00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
9. 612.503.54 Cycle d'orientation de Jolimont - rénovation des cuisines (2e étape) Fr. 350'000.00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
10. 612.503.55 Ecole de la Vignettaz, revêtement de sol, halle supérieure Fr. 130'000.00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
11. 612.503.56 Centre de quartier du Schoenberg, école enfantine - aménagement de la cour Fr. 100'000.00
- Ces travaux seront financés

Séance du 17 décembre 2007

Ordre du jour (suite)

- par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
12. 612.503.57 Ecole du Bourg, remplacement de fenêtres Fr. 350'000.00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
13. 613.503.28 Rue de Morat 61, rénovation des façades Fr. 150'000.00
Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier.
14. 620.501.09 Aménagement et études : esplanade et promenade des Grand-Places Fr. 150'000.00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
15. 700.506.28 Extension de la fibre optique (dernière étape) - Liaison Châtillon + derniers bâtiments scolaires Fr. 100'000.00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
16. 900.503.07 Piscine du Levant, 1ère étape : assainissement de la partie technique et étanchéité de la toiture Fr. 450'000.00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
17. 900.506.01 Lisseuse à glace Fr. 200'000.00
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Séance du 17 décembre 2007

Ordre du jour (suite)

18. 920.503.02 Stade St-Léonard : assainissement piste synthétique et terrain de football (Fr. 640'000,00 dont 1/2 à charge du Canton) Fr. 320'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

19. 1030.521.01 Bertigny III extension de l'Hôpital cantonal, selon votation du Grand Conseil Fr. 2'100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

- III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

B. des Services industriels

Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

8. Votes finals sur le budget 2008
- A. Budget de fonctionnement 2008 de la Commune et des Services industriels
- B. Budget des investissements 2008 de la Commune et des Services industriels
9. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 6 non impérative de M. Stanislas Rück (PDC), et de 42 cosignataires, lui demandant une analyse de l'offre et des besoins en infrastructures pour les sports d'eau;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 7 non impérative de Mmes Christa Mutter (Verts) et Christel Berset (PS), et de 20 cosignataires, lui demandant de réétudier le système l'éclairage public et de prendre des mesures pour économiser 70% de la consommation d'électricité;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 8 non impérative de M. Guy-Noël Jelk (PS), et de 44 cosignataires, lui demandant de fixer la fermeture de la piscine de la Motta au deuxième week-end de septembre (aux alentours du 15 septembre);
12. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 14 non impérative de M. Stéphane Peiry (UDC), et de 19 cosignataires, lui demandant d'élaborer un plan d'assainissement budgétaire couplé avec un plan d'abandon de tâches;

(Nota bene : Le rapport est intégré dans le message du budget 2008)

Séance du 17 décembre 2007

Ordre du jour (suite)

13. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 15 non impérative de M. Laurent Thévoz (Verts), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Pierre Olivier Nobs (PCSO), et de 27 cosignataires, lui demandant d'indiquer dans ses messages concernant des projets d'investissement, une évaluation de leurs apports au développement durable;
14. Décisions éventuelles quant à la transmission de propositions;
15. Réponses éventuelles à des questions;
16. Divers.

000

1. Communications de la Présidente

La Présidente constate que compte tenu de l'ampleur de l'ordre du jour, il y aura certainement deux séances. L'examen du budget sera interrompu à un moment donné, au-delà de 22.30 heures, en fonction de l'avancement de nos travaux. Toujours, compte tenu de cet ordre du jour très chargé pour ces deux séances, *"je vous prie de limiter vos interventions à l'essentiel, autant que possible et pour autant, évidemment, que cette limitation ne nuise pas aux débats démocratiques que nous devons avoir dans cet enceinte."*

La Présidente rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

000

2. Naturalisations

CONFIDENTIEL

000

3. Modification des statuts de Coriolis Infrastructures

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commission financière propose à l'unanimité de modifier les statuts dans le sens indiqué par le message. L'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures a accepté ces modifications le 21 novembre 2007."

Séance du 17 décembre 2007

Modification des statuts de
Coriolis Infrastructures (suite)

L'essentiel réside dans la modification de la participation du Casino au Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, géré par Coriolis Infrastructures, qui passera de 8% du produit net des jeux à 12,5 %. Cette augmentation de 650'000 francs permettra d'obtenir un allègement fiscal auprès de la Confédération.

La Ville est gagnante suite à cette modification puisque la Fondation de l'Espace Nuithonie et de la salle de spectacle des Grand-Places pourra être mieux soutenue, le coût de construction final de la salle réparti entre les cinq communes sera réduit et qu'une participation à d'autres événements relevant de la politique culturelle régionale sera rendue possible.

Le message est complet et parfaitement explicite. La Commission recommande d'entrer en matière et de voter l'arrêté modifiant les statuts."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, constate que le rapport de la Commission financière est très clair et le message du Conseil communal le plus exhaustif possible. Vous disposez des renseignements essentiels pour prendre votre décision. L'objet n'appelle pas d'autres commentaires si ce n'est que le Casino et les collectivités publiques locales, dont la Ville de Fribourg, sont tous gagnants dans cette opération. Les opérations les meilleures sont toujours celles où il n'y a pas de perdants, mais que des gagnants.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Comme vient de nous l'expliquer M. J. Clerc, le Casino aimerait verser plus à Coriolis Infrastructures pour obtenir des déductions fiscales. L'établissement de la société Barrière ne verserait plus 8%, mais 12,5% du produit net des jeux à Coriolis Infrastructures. Ainsi, les montants alloués à cette association passeraient de 1'150'000 francs à 2'220'000 francs.

Comment refuser un tel apport vu les incertitudes qui entourent le coût de construction de la salle de spectacle des Grand-Places ? C'est d'autant plus vrai que toutes les interventions prévues par le message n° 60 bis pour améliorer la situation financière de la Commune ont échoué ou sont en deça des prévisions. Ainsi la motion concernant l'aide sociale a-t-elle échoué. La régionalisation de l'impôt sur les personnes morales n'a pas eu lieu, et heureusement, parce que la Ville de Fribourg serait perdante. Quant à la nouvelle péréquation, nous avons pu prendre connaissance des chiffres publiés dans les 'FN'. Il apparaît que la Ville recevra 1,6 million de francs; on est bien loin des 6 millions de francs attendus pour les charges de ville-centre.

L'argent du Casino est donc le bienvenu. En cette période de l'Avent, on pourrait croire qu'il tombe du ciel. Mais, allez vous promener, un soir, au Forum Fribourg, près du bancomat et vous verrez la file d'attente des joueurs. Vous comprendrez que cet argent n'est pas innocent et qu'il est bien le produit de notre société de consommation. Même l'Art profite de l'exploitation des plus faibles. Osons espérer que ces joueurs ne viennent pas grossir les rangs des assistés de la Commune.

Séance du 17 décembre 2007

Modification des statuts de
Coriolis Infrastructures (suite)

Comme l'a relevé M. Clerc, la modification essentielle est celle touchant l'article 11 des statuts. Les versements du Fonds culturel ne pourront plus couvrir les intérêts intercalaires, ce qui était le cas jusqu'à maintenant. En revanche, ce même Fonds pourra financer les coûts de construction. Cette modification ne pourra être que positive, puisque, bien évidemment, les coûts de construction sont plus élevés que les intérêts intercalaires.

Selon l'article 11, alinéa 2, il appartient au comité de direction de Coriolis de décider quels coûts seront pris en charge par le Fonds culturel. Reste à savoir comment les versements de Coriolis seront répartis entre la salle de Nuithonie et celle de Fribourg. D'après mes calculs, qui se fondent sur les budgets et les comptes de Coriolis Infrastructures, Nuithonie a déjà reçu plus de 4 millions de francs de cette institution depuis 2004. Le comité de Coriolis en tiendra-t-il compte ? Pour l'instant, ce n'est pas le cas, puisque pour 2008, la salle de Fribourg recevra 1'300'000 francs et celle de Nuithonie 1'045'000 francs.

Deuxième question : l'article 11, 2^{ème} alinéa, seconde phrase, disposait que les intérêts intercalaires qui n'ont pas pu être remboursés étaient intégrés au coût de construction. Cette seconde phrase est supprimée en raison de la convention passée avec le Casino, puisque le Fonds culturel ne peut plus financer les intérêts intercalaires. Ces intérêts devraient donc être à charge de la Commune. Où sont-ils comptabilisés ? Je ne les ai pas trouvés dans le budget 2008.

J'ai enfin une troisième demande que j'adresse aux délégués auprès de Coriolis Promotion. Le nouvel article 6 des statuts permet au Fonds culturel de soutenir des manifestations culturelles. En conséquence, Nuithonie recevra de l'argent de Coriolis Infrastructures pour ses spectacles. Dans ce contexte, ne serait-il pas temps que Coriolis Promotion arrête de verser 170'000 francs à Nuithonie et que cette somme soit attribuée à des associations culturelles ?

En conclusion, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et les modifications proposées. Il attend toutefois des réponses à ses questions."

M. Louis Castella (UDC) déclare ce qui suit :

"Faisant fi de toute considération éthique sur lesquelles on ne nous demande pas de nous prononcer, mais pour de simples raisons pratiques, pragmatiques et mercantiles, le groupe UDC accepte à l'unanimité la modification des statuts de Coriolis Infrastructures."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture se félicite de la sagacité des personnes qui sont à l'origine de cette révision. Il soutient sans retenue la proposition qui nous est faite."

M. Guy-Noël Jelk (PS) déclare ce qui suit :

Séance du 17 décembre 2007

"Le groupe socialiste a toujours soutenu avec acharnement la réalisation d'équipements qui permettront à tous les Fribourgeois de partager la culture d'ici et d'ailleurs. La modification proposée des statuts de Coriolis Infrastructures favorisera la réalisation de celles-ci. Il va de soi que notre groupe soutient à l'unanimité le projet qui nous est soumis."

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Les 'Verts' se réjouissent de cet apport supplémentaire en faveur de la vie culturelle fribourgeoise. Vu l'incidence financière positive de cette opération, les 'Verts' soutiennent la modification des statuts de Coriolis Infrastructures."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, constate que le peuple suisse, lors d'une votation fédérale, a décidé d'autoriser les casinos à opérer sur le sol national. C'était une grande idée de M. J.-J. Cevey, à l'époque Syndic de Montreux et conseiller national radical. *"Mme A. de Weck découvre aujourd'hui les inconvénients des casinos. Il est vrai que la Commission financière n'a pas à se prononcer sur l'aspect éthique de cette opération. Nous sommes ici pour nous préoccuper des finances de la Ville. On peut effectivement imaginer que certaines personnes que vous avez vu faire la file devant le bancomat de Forum Fribourg se retrouvent dans les locaux du Service social de Fribourg."*

Séance du 17 décembre 2007

Modification des statuts de
Coriolis Infrastructures (suite)

Je ne suis, en revanche, pas à même de répondre aux questions précises concernant les liens entre les diverses associations Coriolis, dans la mesure où la Commission financière n'a pas abordé ces problèmes. Elle aurait sans doute dû le faire, mais nous ne pouvons répondre qu'aux sujets qui ont été mis en discussion par les membres de la Commission."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, remercie les groupes de leur soutien à cette révision de statuts. Il convient de souligner l'engagement très grand des personnes qui ont travaillé sur ce dossier et qui ont contribué à améliorer le financement de la salle de spectacle. Je leur adresse mes remerciements, parce que cet apport supplémentaire sera très certainement le bienvenu au moment où il s'agira de régler la facture finale.

Permettez-moi d'apporter une seule précision. Les budgets des casinos doivent allouer des montants destinés à aider les joueurs victimes de la pathologie du jeu. Je ne sais pas si ces fonds sont redistribués aux collectivités publiques, mais il y a là des moyens de lutte contre les problèmes liés à la pathologie du jeu, problèmes auxquels nous sommes aussi sensibles.

Comme vous avez pu le constater, toutes les propositions de modifications de dispositions statutaires sont en fait de simples corrections consécutives à des adaptations décidées lors de différentes assemblées de Coriolis Infrastructures. La modification fondamentale porte sur l'article 11 des statuts.

J'aimerais préciser à l'intention de Mme A. de Weck que les intérêts intercalaires ne sont pas facturés à la Ville, même si c'est la Commune de Fribourg qui les calcule sur un compte spécial de construction de la salle de spectacle. Ces intérêts intercalaires sont bel et bien facturés à Coriolis Infrastructures qui les rembourse en cours d'année. La modification de l'article 11 est donc rédactionnelle, mais non pas technique. Dans les faits, la procédure restera la même que jusqu'à présent. Le problème posé par ces intérêts intercalaires était d'ordre rédactionnel. La correction rédactionnelle a été faite à la requête de la Commission fédérale des maisons de jeux pour que les statuts soient en adéquation avec les normes de la Confédération.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Mme Antoinette de Weck (PLR) souhaite répondre à ce que vient de déclarer Mme M. Genoud-Page, parce que ce que cette dernière vient d'affirmer est faux. *"La modification de ces statuts de Coriolis Infrastructures n'est pas un toilettage. Si vous avez procédé maintenant à cette révision des statuts, c'est parce que l'argent versé par le Casino ne doit pas être affecté aux intérêts intercalaires, mais alloué à des tâches précises, notamment la couverture des coûts de construction de la salle de spectacle. Vous le déclarez vous-même en page 3 du message : 'La contribution doit porter sur un investissement concret (achat, construction, rénovation, publication, organisation d'une manifestation...)' Les frais de fonctionnement, déficits d'exploitation, char-*

Séance du 17 décembre 2007

Modification des statuts de
Coriolis Infrastructures (suite)

ges d'intérêts et amortissements ne sont en revanche pas admissibles pour un éventuel allègement fiscal.' Le Casino est d'accord d'augmenter sa participation, parce qu'il bénéficiera d'un allègement fiscal supplémentaire. Toutefois, pour bénéficier de cet allègement supplémentaire de la part de la Confédération, il faut que la contribution du Casino serve à un investissement concret. Or, les intérêts intercalaires ne sont pas un investissement concret. C'est pourquoi vous avez supprimé l'alinéa 2 de l'article 11 qui prévoyait que si la somme des intérêts intercalaires n'était pas couverte par le Fonds culturel, ils étaient intégrés dans le coût de construction de la salle de spectacle. Cela, vous ne pouvez plus le faire, puisque précisément le Fonds culturel n'a pas les moyens de le faire. La Commune devra donc assumer ces intérêts intercalaires. Sinon, pourquoi avez-vous supprimé l'article 11, alinéa 2, des statuts ? Où figurent donc, dans le budget de la Commune, ces intérêts intercalaires ?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, n'a jamais prétendu que la modification de l'article 11 n'était qu'un toilettage. "J'ai bien relevé que toutes les modifications des autres articles n'étaient que du toilettage. En revanche, j'ai bien précisé que tel n'était pas le cas de la modification de cet article 11. Maintenant déjà, les intérêts intercalaires sont intégrés dans l'investissement lui-même pour la salle de spectacle. Ils sont considérés comme faisant partie intégrante du coût de cet investissement. C'est ainsi qu'ils apparaîtront dans les montants de cet investissement."

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 76 voix sans opposition, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- la loi du 24 mai 1991 sur les affaires culturelles et son règlement d'exécution du 14 août 1992;
- le message du Conseil communal n° 30, du 12 novembre 2007;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Article premier

Les modifications des statuts de l'Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, Coriolis infrastructures, sont adoptées.

Séance du 17 décembre 2007

Modification des statuts de
Coriolis Infrastructures (suite)

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 17 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL"

000

**4. Baisse du prix de l'eau
et attribution d'un mon-
tant à des projets d'aide
à des pays en difficulté
d'alimentation en eau
potable**

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, fait la déclaration ci-après, au nom de cette dernière :

"La Commission est entrée en matière sur ce message. La baisse de 10 centimes par m³ n'a pas été contestée, seule la question du centime en faveur des projets d'aide a fait l'objet de discussions.

Comme le rappelle le message, une proposition issue du Conseil général n'avait pu être prise en considération faute de base réglementaire (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2006, pages 278-280). La modification du règlement de fourniture d'eau de la ville permet de combler cette lacune.

M. A. Grandjean, juriste du Département de la Santé et des Affaires sociales a donné un avis au Directeur des Services industriels, M. S. Maret, estimant que l'affectation de ce centime à un fonds était possible du point de vue légal.

La Commission n'a pas été unanime. On a fait valoir qu'il existait une rubrique 'Actions d'entraide' qui permet au Conseil communal de soutenir des projets dans le tiers monde. On a fait remarquer que selon la répartition des tâches entre les différents niveaux de la vie publique, l'aide envisagée pour les pays qui souffrent de difficultés en alimentation en eau relevait de la Confédération.

D'autres voix ont souligné que la rubrique 'Actions d'entraide' avait été réduite sensiblement et que d'autres communes importantes pratiquaient cette forme de solidarité qui représenterait une contribution modeste de 60 centimes par an et par habitant. Les SI s'approcheront de la Direction de la Coopération au développement à Berne pour le choix des projets à soutenir.

Des membres ont plaidé en faveur des versements accrus à la caisse communale. Comme M. le Vice-Syndic l'a dit, cela n'est pas possible. On doit se limiter aux 57'000 francs. actuels. Un service des eaux

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

ne doit et ne peut faire de bénéfice. La réglementation du prix de l'eau doit répondre à deux grands principes juridiques : le principe de la couverture des frais (permettant à la collectivité d'encaisser des prix sur l'ensemble des prestations qui correspondent à l'ensemble des coûts occasionnés) et au principe de l'équivalence (exigeant que le prix d'une prestation déterminée corresponde à peu près à la valeur de la prestation offerte).

L'auteur de la proposition, M. L. Laini, relevait, il y a un an exactement, que l'absence d'accès à l'eau potable est à l'origine de la mort de deux millions d'enfants par an. Un milliard de personnes sur cette terre n'ont pas accès à l'eau potable.

Sans trahir de grands secrets – le débat qui va suivre en témoignera certainement - la gauche et le centre étaient pour et la droite contre. C'est par 7 voix contre 1, et 2 abstentions, que la Commission financière propose de voter l'arrêté tel que proposé par le Conseil communal."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, s'exprime dans les termes ci-après :

"Je tiens, en premier lieu, à remercier M. le Président de la Commission financière de son rapport complet qui me permettra d'être relativement bref.

Au préalable, je rappelle que la situation financière des Services industriels est saine, comme vous avez pu le constater à la lecture du projet de budget 2008. C'est cette bonne situation financière qui a incité le conseil d'administration des SI, puis le Conseil communal, à vous proposer une nouvelle baisse du prix de l'eau à partir du 1^{er} janvier 2008. Une première diminution de 20 centimes par m³ a déjà eu lieu, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Pourquoi cette nouvelle réduction du tarif de l'eau ? Si nous vous présentons cette proposition, c'est parce qu'il est inutile d'avoir une réserve pour l'égalisation du prix de l'eau trop élevée au vu des futurs travaux à entreprendre et que les prévisions établies jusqu'en 2013, et que vous trouvez en annexe du message, démontrent clairement que le nouveau tarif proposé sera suffisant, non seulement à court, mais aussi à moyen termes pour alimenter cette réserve.

En outre, l'article 27 du règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg précise à son alinéa 2 : 'Le montant des taxes doit être en rapport avec les charges occasionnées par les prestations du service.'

Enfin, en vertu du principe qui veut que l'eau finance l'eau, Il n'est juridiquement pas possible d'envisager que les Services industriels accroissent leurs bénéfices pour l'attribuer à la caisse communale. Une diminution des recettes correspondant à 10 centimes par m³ d'eau consommée est ainsi possible, tout en permettant de maintenir une dotation annuelle suffisante à la réserve.

Sur ces 10 centimes, nous vous proposons effectivement de ramener, pour le consommateur, la réduction du prix de l'eau à 9 centimes par m³ et d'attribuer l'équivalent d'un centime par m³ à des projets d'approvisionnement en eau potable dans des pays en développement. Cette proposition est le fruit de réflexions menées au sein du conseil d'ad-

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

ministration des SI, à la suite des propositions émises en 2005 par les Conseillers généraux A. Schoenenweid et L. Laini, propositions que le Conseil communal avait été contraint de refuser en vertu des dispositions existantes du règlement sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg.

Cette idée n'est du reste pas nouvelle, puisqu'une petite quarantaine de Communes, dont Lausanne, Neuchâtel et Bellinzone, ont déjà une clause similaire.

Toutefois, avant de vous soumettre cette proposition, nous nous sommes renseignés auprès du Service des communes et de la Direction de la Santé et des Affaires sociales afin d'avoir la certitude qu'une telle pratique n'est pas contraire à des dispositions de droit fédéral ou cantonal. Il résulte d'un avis de droit émanant de ces services que : 'Dans la mesure où la participation à des projets d'approvisionnement en eau en dehors du territoire desservi par les Services industriels de la Ville de Fribourg reste dans l'ordre de grandeur du projet prévu en l'espèce et que cette mesure est de nature à inciter à la réflexion sur la consommation d'eau potable, nous n'avons pas d'objections à formuler au projet présenté par les Services industriels de la Ville de Fribourg.' (Lettre de la Direction de la Santé et des Affaires sociales du 7 novembre 2007 aux Services industriels).

Cette aide a des projets d'approvisionnement en eau potable dans des pays défavorisés contribuera, si elle est accompagnée d'une communication adéquate, à sensibiliser la population à la question de la pénurie d'eau sur la planète et donc à l'importance d'économiser sa consommation. Cela est, ainsi que cela résulte de l'avis de droit susmentionné, non seulement souhaitable, mais aussi conforme à la mission des SI.

C'est avec ces quelques considérations que je vous invite, au nom du Conseil communal, à accepter le projet qui vous est soumis."

M. Lorenzo Laini (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"L'accès à l'eau potable est un droit de l'être humain, mais pourtant, disposer d'eau potable ne va pas de soi pour tout le monde. Chaque jour, 1,2 milliard de personnes doivent boire de l'eau impropre à la consommation. Cela signifie que, chaque année, 1'800'000 enfants meurent pour avoir bu de l'eau souillée. En d'autres termes, toutes les 18 secondes, un enfant meurt d'une maladie telle que la dysenterie. Les actions entreprises jusqu'à présent ne suffisent pas à assurer à chaque être humain un accès à l'eau potable. Des efforts supplémentaires s'imposent de toute urgence, ne serait-ce que pour atteindre le but que la communauté internationale s'est fixée dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement, à savoir de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable.

Depuis 2005, une quarantaine de communes suisses a entrepris des actions afin d'attribuer des montants correspondant symboliquement à 1 centime par m³ d'eau consommée pour financer la construction de puits là où le problème de l'eau est dramatique. La population de ces communes a été informée par les bulletins d'information communaux et a généralement très bien réagi. Quelques grandes villes ont ensuite suivi le mouvement, en mettant sur pied des opérations similaires. Il s'agit, pour le moment, de Lausanne, Neuchâtel et Bellinzone. Six communes suisses dont Lausanne, Delémont et Yverdon-les-Bains, ont déjà signé la déclaration 'l'eau bien public'. Cette déclaration propose notamment que l'instance communale concernée participe à des actions de solidarité internationale

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable. De nombreuses communes suisses le font déjà par le biais de jumelages, des projets de coopération, des campagnes d'aides publiques au développement ou encore par le centime de solidarité pour l'eau. Enfin, le canton du Jura est en train de réviser sa législation dans le domaine de l'eau. Parmi de nombreuses nouveautés, citons le fait que ce projet de loi prévoit l'instauration d'un centime de l'eau comme contribution de solidarité en faveur des pays en développement. C'est une grande nouveauté au niveau national, puisque c'est le premier canton qui introduira dans la loi ce centime de solidarité.

La Suisse, qui occupe une position privilégiée grâce à des réserves largement suffisantes d'eau potable, a le devoir moral de contribuer à cet effort commun. C'est pourquoi, il est indispensable que partout, dans notre pays, se manifestent des signes forts montrant que notre population ne veut pas rester indifférente au malheur des personnes les plus défavorisées de la planète.

L'idée que la somme affectée à cet objectif soit liée à la consommation annuelle de l'eau a une très haute valeur symbolique. Il s'agit de manifester cette solidarité de manière tangible. Nous sommes persuadés que la majorité de la population de la ville sera d'accord d'exprimer sa solidarité, par le biais de l'affectation d'un centime par m³ d'eau consommée, envers les personnes les plus nécessiteuses de la planète, d'autant plus que les habitants de Fribourg bénéficieront d'une seconde baisse consécutive du prix de l'eau.

Nous pensons que cette idée dépasse le clivage gauche/droite, car tout le monde est conscient que l'amélioration des conditions de vies des populations défavorisées est un facteur de stabilité qui contribue à diminuer les grandes migrations vers les pays riches, des migrations de populations qui n'arrivent plus à survivre sur leur propre territoire. La preuve que ce clivage gauche/droite n'a aucune raison d'exister dans cette enceinte, c'est que notre proposition du 28 novembre 2005 demandant l'instauration d'un centime de solidarité avait reçu l'appui du groupe majoritaire de cette assemblée. Ce groupe avait du reste présenté, le même jour, une proposition similaire.

Qu'en est-il de la proposition de diminution du prix de l'eau ? Il faut d'abord relever que le prix de l'eau est relativement bas à Fribourg, en comparaison avec d'autres villes suisses. Il faut ensuite rappeler que la gestion de l'eau repose sur un principe légal, celui de l'équivalence et de la couverture des coûts. Cela signifie qu'une telle gestion ne peut engendrer de bénéfices. Le groupe PCSO propose au Conseil général d'accepter la modification du règlement d'organisation du 19 septembre 1988 des Services industriels de la Ville de Fribourg, ainsi que du règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau, afin de créer une base légale à l'attribution d'un centime par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable. Nous vous rappelons que le Service des communes et la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales ont donné un préavis positif à ces modifications."

M. Thierry Gachet (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

"M. le Vice-Syndic vient de le dire : l'eau finance l'eau'. Nous nous en réjouissons. C'est à ce titre que le groupe démocrate-chrétien se félicite de la double proposition du Conseil communal.

L'eau finance l'eau. Nous nous réjouissons qu'ici, en Europe, en Suisse et plus particulièrement à Fribourg, l'eau reste un bien public et que sa fourniture demeure un service public. C'est aussi à ce titre que nous soutenons la seconde proposition du Conseil communal de constituer un fonds destiné à aider des projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. Nous soutenons cette idée, d'autant plus que nous ne souffrons pas, chez nous, de difficultés d'approvisionnement en eau.

Le groupe PDC s'est certes demandé s'il incombe à une collectivité communale de participer à des projets de développement qui traditionnellement relèvent plutôt des instances fédérales. Tout bien considéré, nous en sommes arrivés à la conclusion que la création de ce fonds se justifie, d'autant plus qu'il s'agit, en l'espèce, d'instituer une base légale. Cela signifie que ni le Conseil communal, ni les Services industriels, n'ont pas l'obligation de mettre en œuvre automatiquement un projet d'approvisionnement. Nous attendons d'eux qu'ils veillent à obtenir les garanties nécessaires assurant que les objectifs visés par ces projets soient atteints."

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"Le message n° 29 du Conseil communal concernant une baisse du prix de l'eau et l'attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable a été examiné par le groupe UDC avec toute l'attention requise. Suite à une discussion animée, les considérations qui suivent ont recueilli l'appui de la majorité de notre groupe.

La proposition d'attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable part certes d'un bon sentiment et mériterait d'être soutenue. Nous sommes cependant étonnés de constater qu'au moment même où nos autorités s'inquiètent du problème de l'eau potable dans les pays qui en manquent, elles semblent fort peu se soucier du fait que notre rivière emblématique charrie une eau qui rend inconsommable même des nases et des chevesnes pourtant peu habitués à l'eau de source. La Ville porte une part de responsabilité dans la contamination issue de l'ancienne décharge de la Pila. Nous devons probablement passer à la caisse et la facture risque d'être salée. A titre de comparaison, rappelons que l'assainissement de l'ancienne décharge de Bonfol risque de coûter plus de 500 millions de francs. Qui nous dit que d'autres décharges ne nous réserveront pas des surprises aussi désagréables ? Il n'est pas tolérable qu'une telle situation n'ait pas encore donné lieu à une information quant aux risques financiers courus par la Commune. Nous comptons bien que tout soit entrepris rapidement pour que l'eau de la Sarine ne soit plus une source d'inquiétude pour la population et de frustration pour les fervents de la pêche. L'eau est un bien vital, non seulement dans les pays en développement.

*Dès lors, nous partons du principe que si une action quelconque devait être entreprise, ce serait bien davantage en prévision des mesures que nous devons prendre dans un très proche avenir pour sauvegarder **notre** environnement. En conclusion, la majorité du groupe UDC*

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

propose une baisse de 10 centimes du prix de l'eau et renonce à l'attribution d'un centime à un fonds de réserve."

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical a étudié attentivement le message n° 29 du Conseil communal. Au vu de la situation financière des Services industriels, notre groupe soutient la proposition d'une nouvelle diminution du prix de l'eau de 10 centimes par m³ d'eau consommée, à partir du 1^{er} janvier 2008. A l'heure où les charges ne cessent d'augmenter pour les entreprises et pour les ménages, le groupe libéral-radical se réjouit d'une telle diminution du tarif de l'eau. Cette baisse du tarif induit une réduction des coûts et consolide ainsi l'attractivité de notre commune.

Le groupe PLR souhaite néanmoins émettre quelques réserves pour ce qui est de l'attribution d'un montant à des projets d'aide aux pays en difficulté d'alimentation en eau potable. Nous sommes conscients que les changements climatiques menacent la disponibilité en eau, notamment dans les pays les plus pauvres de la planète. L'Europe, et la Suisse en particulier, ne sont pas non plus épargnés. Eboulements, glissements de terrain et inondations provoquent de graves dégâts et coûtent cher. Tout le monde garde en mémoire les inondations d'août 2005 et celles plus récentes de cet été. Le risque de telles catastrophes s'accroît en Suisse en raison des changements climatiques, entraînant des dommages économiques énormes. Certaines communes et régions de notre pays ont connu des situations sanitaires alarmantes en raison d'eaux polluées et d'approvisionnements coupés.

Le projet du Conseil communal prévoit la création d'un fonds en faveur de projets d'aide aux pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable. Cette intention, certes louable, est contraire à l'esprit de la répartition des tâches entre les divers niveaux de collectivités publiques. L'aide au développement est une tâche de la Confédération et non une mission communale. Attribuer un montant de 38'000 francs par année à des projets à l'étranger, sur lesquels la Commune n'aura aucun contrôle en terme d'efficacité et d'efficience n'est pas judicieux.

*Conscient que l'approvisionnement en eau est également un sujet sensible en Suisse, notre groupe vous demande de choisir l'efficacité et la proximité et vous propose d'amender le projet d'arrêté en remplaçant partout où elle est utilisée, l'expression 'à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable', par les termes **'à des projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable en Suisse'**. Nous vous ferons part des remarques nécessaires, lors de l'examen de détail."*

Mme Christel Berset (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe socialiste a pris connaissance du message du Conseil communal n° 29 concernant une baisse du prix de l'eau et l'attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable. J'aborderai d'abord la question de la baisse du prix de l'eau, puis celle du projet d'entraide.

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

Baisse du prix de l'eau

Pour ce qui est de cette baisse du prix de l'eau, le groupe socialiste est tiraillé entre deux principes. Le premier est que l'eau est un bien commun de première nécessité. Dans cette perspective, l'accès à une eau gratuite et de bonne qualité pour l'ensemble des habitants de la planète devrait être un droit humain fondamental. Si l'on suit cette logique, alors il est juste que le prix de l'eau soit le plus bas possible et si elle a un prix, celui-ci doit être uniquement corrélé au coût nécessaire à son acheminement jusqu'à notre robinet.

Mais, il existe bel et bien un second principe qui nous amène à des conclusions diamétralement opposées. L'eau est une denrée rare et est aujourd'hui un enjeu capital de lutte au niveau mondial. Nous, les consommateurs européens, nous qui avons pour l'instant encore la chance d'en avoir suffisamment et de qualité, nous devrions mieux prendre conscience que nous devons éviter de la gaspiller. Si l'on suit la logique de ce second principe jusqu'au bout, alors, l'eau devrait être chère, suffisamment en tout cas pour inciter les consommateurs que nous sommes à ne pas la gaspiller.

Vous comprendrez, dès lors, que le groupe socialiste a eu des difficultés à se déterminer face à ce choix cornélien. Toutefois, comme le temps manque pour mener une réflexion plus approfondie, notre groupe a décidé de suivre les propositions du Conseil communal et les recommandations de la Commission financière. Il approuve la baisse de 9 centimes par m³ d'eau consommée, de manière à l'adapter à la couverture réelle des coûts d'approvisionnement. Cependant, il estime que la discussion est loin d'être achevée. Il reviendra certainement devant vous avec ces questions-là : est-il correct qu'un gros consommateur d'eau potable bénéficie d'un tarif préférentiel ? Ne serait-il pas envisageable de réunir les différentes taxes de raccordement et d'épuration pour avoir une plus grande transparence des coûts réels de la gestion globale de l'eau ?

Projet d'entraide

J'en viens à la proposition d'attribuer un centime par m³ d'eau consommée à des projets d'entraide. Le groupe socialiste se réjouit que le Conseil communal ait suivi les propositions déposées dans cette arène, il y a tout juste deux ans. Il constate également avec satisfaction que Fribourg rejoint le groupe des communes novatrices, comme Neuchâtel ou Bellinzone, qui ont déjà opté pour une telle action de solidarité. Ce geste – il faut le rappeler ici – ne coûte que 60 centimes par an et par habitant. C'est un geste que nous pouvons nous permettre sans trop tergiverser. Le groupe socialiste approuve la modification de ces deux règlements, telle qu'elle nous est présentée. Il relève, cependant, pour être conséquent avec le principe de rareté et d'économie de l'eau que j'ai évoqué il y a quelques instants, qu'il serait aussi possible de modifier différemment ces deux règlements afin de pouvoir attribuer un autre centime ou même plusieurs autres centimes au financement de projets écologiques visant à faire diminuer la consommation d'eau potable chez nous. En effet, chez nous aussi, il est possible de faire mieux, comme par exemple de recourir à l'eau de pluie pour nos toilettes ou pour nos machines à laver. Comme vous le savez, ce sont en effet les deux postes les plus gourmands en eau potable. On doit aussi imaginer de recourir à cette ressource de l'eau de pluie pour

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

arroser les terrains de football, les jardins privés et nos futurs grands parcs urbains, lorsque la sécheresse sévira.

Si le groupe socialiste soutient, ce soir, les propositions du présent message, il reste critique. Il ne renonce pas à mener une réflexion d'ensemble sur la baisse du prix de l'eau. Il reviendra certainement devant vous avec de nouvelles propositions allant dans le sens du principe que toute denrée rare doit être payée à sa juste valeur et qu'elle doit être éconômisée. C'est bien là le cas de l'eau."

M. Laurent Thévoz (Verts) rejoint les diverses interventions soutenant le projet du Conseil communal, en particulier au sujet du centime de solidarité. Pour nous, il s'agit d'un exemple clair et concret de solidarité horizontale, du local au local, de citoyen à citoyen, de consommateur à consommateur. Aux arguments déjà avancés auxquels je souscris, permettez-moi d'apporter l'un ou l'autre éléments supplémentaires. Le premier, c'est qu'il s'agit de quelque chose de possible, possible financièrement. Les montants en jeu ne sont pas très importants. C'est ensuite possible légalement, comme on l'a vu. Quant à la nécessité de cette action d'entraide, il n'est nullement nécessaire de revenir sur l'importance capitale de l'eau, si ce n'est pour relever que c'est un facteur de conflit de plus en plus fréquent. Je parle bien de conflit, et non pas de malvivre. Il y a aussi nécessité d'une telle action d'un autre point de vue. Si l'on consulte les comptes de la rubrique 'Actions d'entraide', on constatera qu'en 2000, le montant dépensé était de 100'000 francs. Aujourd'hui, la somme prévue au budget n'est plus que de 20'000 francs ! Ce crédit a donc été divisé par cinq en sept ans. Cela signifie que dans la réalité des chiffres, la Ville de Fribourg est de moins en moins solidaire. Cela m'apparaît parfaitement en contradiction avec une certaine tradition culturelle et religieuse de notre cité. C'est pourquoi, il me semble absolument impératif d'accepter cette proposition.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle que cette dernière a accepté tel quel le projet présenté par le Conseil communal. *"Je renoncerai donc à de longues digressions. Un seul point ne m'est pas apparu très clair, ce sont les propos de M. P. Marchioni au sujet des conséquences de la pollution dues à l'ancienne décharge de la Pila. Personnellement, j'ai entendu, dans cette enceinte, M. J. Bourgknecht nous dire, il y a quelques jours, ce qu'il pouvait nous dire sur cette affaire. Il m'apparaît prématuré de penser que la Commune de Fribourg devra assumer tous les frais d'assainissement. Il semble que ce soient plutôt les entreprises qui ont occasionné, à l'époque, cette pollution qui, en première ligne, devront assumer ces frais."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, remercie d'abord les quatre groupes qui acceptent l'ensemble de la proposition du Conseil communal. Quant à MM. P. Marchioni et V. Jacquat, ils ne s'opposent pas à la diminution du prix de l'eau. Je les en remercie également. En revanche, la proposition d'affecter un centime à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable soulève chez eux des questions et des réserves. Je relève à l'intention de M. Marchioni que le dossier de la décharge de la Pila n'est pas l'objet de la présente discussion. Je rappelle, néanmoins, comme cela est mentionné dans le message concernant le budget, que l'Etat et la Ville se sont mis d'accord pour prendre en charge, en l'état, les frais d'investigation qui doivent permettre de connaître la situation actuelle de la décharge, et pour déterminer les mesures d'assainissement à prendre ainsi que les responsabilités. Ces frais d'investigation seront pris en charge par moitié par le Canton et par la Commune.

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

Pour la suite des opérations, les frais seront répartis très certainement entre l'Etat, la Confédération – à qui une demande de participation a déjà été adressée – la Ville – probablement en tant qu'exploitante de la décharge – mais aussi, comme vient de le relever M. J. Clerc, les entreprises qui ont déposé leurs déchets en ces lieux.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont très certainement pas les Services industriels qui procéderont à l'assainissement de cette décharge. Ce n'est pas leur mission. Entre parenthèses, je rappelle que l'eau de consommation n'est absolument pas touchée par cette pollution. Des analyses ont porté, notamment, sur l'eau du Consortium. Ces analyses n'ont constaté absolument aucune pollution. L'eau de consommation est absolument sans danger. Du reste, si j'ai bien compris son intervention, M. Marchioni ne propose pas d'affecter un centime par m³ d'eau potable consommée pour financer une éventuelle participation des SI à l'assainissement de cette décharge, puisqu'il propose en fait de réduire le prix de l'eau pour le consommateur de 10 centimes par m³ d'eau consommée et non de 9, comme proposé par le Conseil communal.

Que l'aide au développement soit en premier lieu du ressort de la Confédération, M. Jacquat a raison de le relever, mais cela n'empêche pas les cantons et les communes d'y participer. Subsidiairement, nous avons la chance que grâce à leur bonne santé financière, les Services industriels puissent apporter une aide ciblée dans ce domaine si sensible de l'alimentation en eau potable. Je relève qu'au cours des dernières années, la Commune, pour des considérations budgétaires, a dû constamment diminuer son poste 'Actions d'entraide'. Dans la mesure où nous avons la possibilité de contribuer, par d'autres voies, à apporter une telle aide, nous ne pouvons que nous en réjouir. Quant à l'amendement annoncé par le groupe PLR, j'attends de l'avoir sous les yeux pour me déterminer précisément. Mais d'ores et déjà, je peux affirmer qu'en vertu du principe de 'l'eau finance l'eau', on ne pourra pas financer, par ce biais, des opérations d'aide en cas de catastrophe.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

La Présidente précise que pour cet examen de détail, elle se référera aux différentes têtes de chapitres. Il s'agit des chapitres :

1. Modification du tarif de l'eau de la Ville de Fribourg;
2. Modification du règlement d'organisation des Services industriels de la Ville de Fribourg;
3. Modification du règlement sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg;
4. L'affectation d'un centime par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable.

Ainsi est-il procédé.

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

1. Modification du tarif de l'eau de la Ville de Fribourg

La Présidente relève que le présent point comprend les cinq sous-chapitres suivants :

- I. Eau de construction;
- II. Location des compteurs;
- III. Taxe fixe annuelle;
- IV. Consommation;
- V. Affectation spéciale.

- I. Eau de construction
- IV. Consommation

M. Stéphane Peiry (UDC) propose au nom de son groupe de diminuer le prix du m³ d'eau consommée non pas de 9 centimes, mais de 10 centimes et ensuite, par conséquent, de supprimer l'affectation spéciale prévue sous le chiffre V.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, a déjà relevé tout à l'heure pour quelles raisons le Conseil communal propose de s'en tenir à une baisse de 9 centimes et d'affecter un centime à des projets d'entraide spécifique. Il y a lieu de préciser qu'une baisse de 10 centimes n'entraînerait aucune modification du budget des Services industriels, puisque celui-ci a bien évidemment été calculé avec une diminution des recettes de 10 centimes par m³ d'eau.

Vote

Opposée à la proposition de M. Stéphane Peiry de réduire de 10 centimes par m³ le prix de l'eau consommée, la proposition du Conseil communal de diminuer ce prix de 9 centimes l'emporte par 62 voix contre 14.

V. Affectation spéciale

M. Vincent Jacquat (PLR) propose, au nom du groupe libéral-radical, de modifier comme suit la première phrase de ce chiffre V :

*"Attribution, dès l'entrée en vigueur du présent de règlement, de 1 centime par m³ d'eau consommée à des projets **dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable en Suisse**"*

M. Lorenzo Laini (PCSO) constate que si l'on modifie cette phrase dans le sens proposé par M. V. Jacquat, on modifie totalement la portée du projet présenté par le Conseil communal. Ce projet entend apporter une aide dans le domaine de l'alimentation en eau potable à des personnes véritablement défavorisées des pays en développement. Il ne s'agit pas de financer des projets d'eau potable dans notre pays.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, a l'impression que l'amendement de M. V. Jacquat n'a, à première vue, que peu de sens. Vouloir apporter une aide plutôt en Suisse qu'à l'étranger ne correspond pas au but visé. La philosophie qui soutend notre proposition est véritablement d'apporter une aide à des pays qui se trouvent en graves difficultés d'approvisionnement en eau, des pays où

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

l'eau est véritablement un besoin vital. Il s'agit d'aider des contrées qui connaissent une véritable pénurie d'eau. Je vous prie de maintenir cette affectation spécifique. Il convient de préciser que pour ces actions d'entraide, les Services industriels entendent passer par des partenaires qui seront chargés d'organiser des projets sérieux et concrets. Il en est ainsi des Services industriels de Lausanne qui apportent leur soutien à des projets de la DDC. En citant cet exemple, je n'affirme évidemment pas que ce seront automatiquement des projets de cette institution qui bénéficieront de notre aide, mais nous veillerons à choisir des projets reconnus et dont nous serons sûrs qu'ils seront utiles. Je vous invite à soutenir la version du Conseil communal.

Vote

Opposée à la proposition de M. Vincent Jacquat, la version du Conseil communal qui précise à la première phrase du présent sous-chapitre : "Attribution, dès l'entrée en vigueur du présent règlement, de 1 centime par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable" l'emporte par 61 voix contre 15.

2. Modification du règlement d'organisation des Services industriels de la Ville de Fribourg

Pas d'observations. Adoptée.

3. Modification du règlement sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg

Pas d'observations. Adoptée.

4.

Discussion

M. Vincent Jacquat (PLR) propose de compléter comme suit le libellé de ce chiffre 4 :

"Le Conseil général donne au Conseil communal la possibilité d'affecter 1 centime par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable dès le 1^{er} janvier 2008. Les projets que le Conseil communal entend soutenir sont soumis pour approbation au Conseil général."

Mme Antoinette de Weck (PLR) entend expliquer le sens de l'amendement présenté par son groupe. Il nous semble important que nous ayons un contrôle sur les projets qui seront financés par ce fonds. N'oublions pas qu'il s'agit, malgré tout, de l'argent du contribuable. Par nos décisions, nous privons celui-ci d'une diminution du prix qu'il doit s'acquitter par m³ d'eau consommée. Il nous apparaît dès lors essentiel qu'il revienne au Conseil général de décider quels projets nous décidons de soutenir. C'est d'autant plus fondamental que je viens d'entendre M. J. Bourgknecht nous affirmer qu'on ne pourra pas soutenir des actions en cas de catastrophes. Si tel est le cas, on ne pourra pas non plus participer à des actions pour lutter contre les effets d'une sécheresse en Afrique. J'aimerais, dès lors, savoir à quelles causes on pourra bien affecter ce centime. Puisque c'est lui qui décide de cette baisse de tarif ainsi que de cette affectation

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

d'un centime par m³ d'eau consommée, le Conseil général a le droit de décider à quoi concrètement sera affecté le produit de ce centime. C'est pourquoi, je vous prie de soutenir notre proposition.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, se demande si le Conseil général est véritablement en mesure d'exercer un tel contrôle. Je vois difficilement selon quels critères il pourrait le faire. Je me suis aussi demandé si une telle attribution que nous nous octroierions est prévue par l'article 10 LCo. Le problème qu'on essaie de résoudre dans ce cas est celui, me semble-t-il, permanent de l'accès à l'eau dans les pays du tiers-monde. Toutefois, le libellé de la présente disposition parle de "pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable", cela signifie qu'il serait sans doute également possible d'attribuer une partie de ce montant, une fois, à un projet en Suisse, puisque la Suisse est aussi un pays. Il n'en reste pas moins que l'idée générale est véritablement d'apporter une aide à des pays qui souffrent d'une pénurie d'eau de manière permanente et constante.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, remarque d'abord que l'argent de ce fonds n'est pas celui des contribuables, mais bien des consommateurs d'eau. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Notamment pour les motifs déjà énoncés par M. J. Clerc, je vous prie aussi de rejeter l'amendement du groupe libéral-radical. Le choix des projets qui seront soutenus par le biais de cette entraide est de la pure gestion. On se trouve là au niveau de l'opérationnel. Il s'agit d'une tâche de l'Exécutif. Si l'on s'engageait dans cette voie, on pourrait également demander que le Conseil général donne son avis précisément sur les actions d'entraide à l'étranger, sur toutes sortes de subventions... Il s'agit véritablement d'une question de gestion et d'opérationnel. Vous pouvez, me semble-t-il, faire confiance à l'Exécutif dans ce cadre là.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat, la proposition du Conseil communal l'emporte par 60 voix contre 14.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 69 voix contre 1, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message n° 29 du Conseil communal du 12 novembre 2007;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Séance du 17 décembre 2007

Baisse du prix de l'eau et attribution d'un montant à des projets d'aide à des pays en difficulté d'alimentation en eau potable (suite)

1. Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg

Le tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg, TVA 2,4 % incluse, est fixé comme suit dès le 1^{er} janvier 2008 :

I. Eau de construction (art. 6 et 27 du règlement)

valeur de l'immeuble en Fr.				Taxe en Fr.	
allant jusqu'à			Fr.	120'000.00	145.00
de	Fr.	120'001.00	à	Fr.	300'000.00 290.00
de	Fr.	300'001.00	à	Fr.	750'000.00 555.00
de	Fr.	750'001.00	à	Fr.	1'500'000.00 1'115.00
de	Fr.	1'500'001.00	à	Fr.	3'000'000.00 1'705.00
de	Fr.	3'000'001.00	à	Fr.	5'000'000.00 3'410.00
de	Fr.	5'000'001.00	à	Fr.	10'000'000.00 4'595.00
au-dessus de	Fr.	10'000'001.00	par tranche de	Fr.	10'000'000.00 4'595.00

II. Location des compteurs (art. 12 et 27 du règlement)

Calibre du compteur		Prix par compteur	
		annuel	trimestriel
15 et 20 mm	Fr.	40,--	Fr. 10,--
25 et 30 mm	Fr.	60,--	Fr. 15,--
40 mm	Fr.	84,--	Fr. 21,--
50 mm	Fr.	152,--	Fr. 38,--
65 mm	Fr.	200,--	Fr. 50,--
75 et 80 mm	Fr.	240,--	Fr. 60,--
100 mm	Fr.	280,--	Fr. 70,--

au-dessus de 100 mm et compteurs spéciaux (combinés, etc.) : 15% du coût du compteur.

III. Taxe fixe annuelle (art. 27 du règlement)

	Nombre d'unités	Prix de l'unité	
		annuel	trimestriel
Cuisine de logement	4		
Cuisine collective, laboratoire (selon importance)	10 / 15 / 20		
Pièce ou local	2		
Bain, douche ou sauna	4		
W.C. ou urinoir	4		
Bassin d'agrément	10		
Piscine à usage individuel	10	Fr. 5,--	Fr. 1,25
Piscine à usage public	100		
Ecurie	10		
Garage collectif (selon importance)	20 / 50 / 100		
Hydrant privé	10		
Sprinkler : par 100 buses ou fraction de 100	10		
Eau pour usage industriel : par compteur	50		

Séance du 17 décembre 2007

IV. Consommation

A	Consommation ordinaire	63 cts / m ³
B	a Industrie, pour une quantité annuelle jusqu'à 25'000 m ³	61 cts / m ³
	b Industrie, pour une quantité annuelle de 25'001 à 50'000 m ³	58 cts / m ³
	c Industrie, pour une quantité annuelle de 50'001 à 100'000 m ³ :	53 cts / m ³
	d Industrie, pour une quantité annuelle de 100'001 à 200'000 m ³	48 cts / m ³
	e Industrie, pour une quantité annuelle de 200'001 m ³ et plus	43 cts / m ³
	f eau d'appoint (art. 5 du règlement) :	1fr01 / m ³

Les lettres a), b), c), d) et e) de la lettre B sont applicables seulement aux industries.

Sont considérées comme industries, les entreprises définies comme entreprises industrielles par la législation sur le travail. En cas de litige, le Service tranche.

V. Affectation spéciale

Attribution, dès l'entrée en vigueur du présent règlement, de 1 ct par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable.

En vigueur dès le 1^{er} janvier 2008, selon décision du Conseil général du 17 décembre 2007.

Est réservée l'approbation de la Direction de la Santé et des Affaires sociales.

Ce tarif est annexé au règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg

Approuvé par le Direction de la Santé et des Affaires sociales le :

2. Modification du Règlement d'organisation des Services industriels de la Ville de Fribourg (du 19 septembre 1988)

Art. 2 : Tâches

Ancien

1. Les Services industriels assurent l'approvisionnement de la Ville de Fribourg en eau potable. Ils collaborent en outre à l'approvisionnement de la Ville de Fribourg en gaz.

2. Les Services industriels exercent, dans les limites de la loi et de la réglementation communale, toute activité ayant un rapport direct ou indirect avec leurs tâches. Ils peuvent notamment :

Nouveau

1. Les Services industriels assurent l'approvisionnement de la Ville de Fribourg en eau potable. Ils collaborent en outre à l'approvisionnement de la Ville de Fribourg en gaz. **Ils peuvent également soutenir des projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable.**

2. Les Services industriels exercent, dans les limites de la loi et de la réglementation communale, toute activité ayant un rapport direct ou indirect avec leurs tâches. Ils peuvent notamment :

Séance du 17 décembre 2007

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">a) entreprendre l'étude, la construction et l'exploitation de réseaux et d'installations;b) demander les concessions et autorisations nécessaires;c) conclure les contrats appropriés. | <ul style="list-style-type: none">a) entreprendre l'étude, la construction et l'exploitation de réseaux et d'installations;b) demander les concessions et autorisations nécessaires;c) conclure les contrats appropriés.d) constituer un fonds afin de soutenir des projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. |
|--|--|
-
- | | |
|---|-------------|
| 3. Les Services industriels accomplissent en outre les tâches qui leur sont attribuées par la loi et la réglementation communale. | 3. inchangé |
| 4. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ils peuvent participer, dans les limites de la loi et de la réglementation communale, à des entreprises, corporations, institutions de droit privé ou de droit public exerçant des activités analogues à la leur; toutefois, l'approvisionnement en eau potable est assuré principalement par leurs propres installations qui constituent le Service des eaux. | 4. inchangé |
| 5. L'activité des Services industriels peut s'étendre au-delà du territoire communal. | 5. inchangé |

En vigueur dès le 1^{er} janvier 2008, selon décision du Conseil général du 17 décembre 2007.

Est réservée l'approbation de la Direction de la Santé et des Affaires sociales.

Approuvé par le Direction de la Santé et des Affaires sociales le :

3. Modification du Règlement sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg (du 5 novembre 1984)

Article 3 : Financement

Ancien

Nouveau

- | | |
|--|--|
| 1. Les revenus du Service sont affectés à la construction, à l'entretien du réseau, à l'amortissement du capital, au paiement des intérêts ainsi qu'à la constitution d'un fonds de renouvellement et d'extension du réseau. | 1. Les revenus du Service sont affectés à la construction, à l'entretien du réseau, à l'amortissement du capital, au paiement des intérêts ainsi qu'à la constitution d'un fonds de renouvellement et d'extension du réseau. Un fonds peut également être constitué afin de soutenir des projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. |
|--|--|

Séance du 17 décembre 2007

- | | |
|---|-------------|
| 2. Le budget du Service doit être équilibré. L'éventuel excédent des produits est versé à la caisse communale; la Commune assume un éventuel excédent de charges. | 2. inchangé |
|---|-------------|

Article 27 : Tarif

Ancien

Nouveau

- | | |
|--|--|
| 1. Le Service perçoit : | 1. Inchangé |
| a) une taxe forfaitaire pour l'eau de construction; | |
| b) une taxe pour la location des compteurs; | |
| c) une taxe fixe annuelle déterminée en francs par unité de calcul et selon la nature de l'usage, mais équivalent à 10 unités au moins; | |
| d) une taxe de consommation fixée en francs par m3 relevé au compteur. Pour les industries, la taxe est dégressive selon le volume consommé. | |
| 2. Le montant des taxes doit être en rapport avec les charges occasionnées par les prestations du Service. | 2. Inchangé |
| 3. Les taxes font l'objet d'un tarif annexé, qui fait partie intégrante du règlement. | 3. Inchangé |
| 4. Le tarif est périodiquement adapté aux charges effectives par le Conseil général et est sujet au référendum. | 4. Le tarif est périodiquement adapté aux charges effectives par le Conseil général et est sujet au référendum. Le Conseil général peut décider d'affecter une partie de la taxe de consommation au soutien de projets dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. |
| 5. Le Conseil communal est habilité à adapter le tarif aux modifications du taux net de la taxe sur la valeur ajoutée | 5. Inchangé |

Séance du 17 décembre 2007

En vigueur dès le 1^{er} janvier 2008, selon décision du Conseil général du 17 décembre 2007.

Est réservée l'approbation de la Direction de la Santé et des Affaires sociales.

Approuvé par le Direction de la Santé et des Affaires sociales le :

4. Le Conseil général donne au Conseil communal la possibilité d'affecter 1 ct par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable dès le 1^{er} janvier 2008.

Les présentes modifications peuvent faire l'objet d'un référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 17 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL"

000

5. Modification du taux des centimes additionnels communaux suite à la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD)

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Suite à l'adoption par le Grand Conseil d'une nouvelle loi en la matière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, il y a lieu de modifier le taux des centimes additionnels communaux. Le Conseil communal propose le taux de 70% de l'impôt cantonal. Il s'ensuivra des baisses de l'ordre de 19% pour l'Etat et de 15% pour les communes. Le budget communal 2008 prévoit 600'000 francs de recettes à ce titre alors que le précédent annonçait une recette de 650'000 francs.

Un tableau des conséquences de la nouvelle loi a été présenté à la Commission sur les centimes additionnels communaux à 70%.

Voici quelques exemples pour des montants jusqu'à 100'000 francs :

La baisse du tarif communal est pour les

- frères et sœurs : - 0,33 %
- neveux : -0,23%
- petits-neveux : -0,15%
- oncles et tantes : -0,23%

Séance du 17 décembre 2007

Modification du taux des centimes additionnels communaux suite à la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD)
(suite)

- *cousins : -0,07%*
- *personnes faisant ménage commun depuis dix ans et ayant le même domicile fiscal : - 9,50 %.*

La Commission s'est laissé convaincre qu'il nous fallait recourir au taux maximum possible de 70% alors que le taux de 66,7% aurait pu être envisagé.

Le nouveau taux, supérieur à l'ancien, se calcule sur des montants inférieurs de sorte que dans tous les cas, il en résulte une baisse de l'imposition tant cantonale que communale.

*La Commission financière vous propose, à l'unanimité de ses membres, de voter l'arrêté. Il faut toutefois supprimer à l'article 2, les lettres **LC**, après la mention de l'article 52 de la loi sur les communes, si non on dirait deux fois la même chose."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, n'a rien à ajouter après le plaidoyer de M. J. Clerc, si ce n'est d'inviter le Conseil général à accepter la modification.

Mme Regula Strobel (Verts) constate qu'une fois de plus, nous sommes confrontés à une décision du Grand Conseil qui prive la Ville de ressources dont elle a besoin. Le message du Conseil communal nous propose des mesures afin de limiter les pertes pour la Commune. Dès lors, les Verts apportent à l'unanimité leur soutien à ce projet.

M. Georges Gaillard (PLR) précise que le groupe libéral-radical adoptera à l'unanimité l'arrêté contenu dans le message n° 28.

M. Laurent Moschini (PS) dresse un constat fort simple. Une fois de plus, une décision de l'Etat, en l'espèce la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations, pénalise la Ville. Nous avons la possibilité de limiter la perte en portant le taux de l'impôt communal de 66 à 70% de l'impôt cantonal, comme nous autorise à le faire la nouvelle loi. C'est à l'unanimité que le groupe socialiste approuve ce relèvement dans l'intérêt bien compris des finances communales.

M. Pierre Rime (UDC) fait la déclaration ci-après :

"L'UDC soutient, de manière générale, toute baisse d'impôt. Nous acceptons donc, à l'unanimité, le projet présenté par le Conseil communal, ce soir, même si la baisse décidée au niveau cantonal n'est pas entièrement répercutée. Vu l'état des finances de la Ville, il faut savoir se montrer raisonnable."

Examen de détail

Aucune demande d'entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 17 décembre 2007

Modification du taux des centimes additionnels communaux suite à la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD) (suite)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 73 voix sans opposition, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- la loi du 14 septembre 2007 sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD);
- le message du Conseil communal n° 28, du 12 novembre 2007;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Article premier

Le taux des centimes additionnels communaux est fixé, dès le 1^{er} janvier 2008, à 70% de l'impôt cantonal sur les successions et les donations.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 17 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL"

ooo

6. Examen du budget de fonctionnement 2008

a. de la Commune

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

"Quitte à me répéter, je dois dire ici combien il est toujours plus difficile, en ces temps, pour les Conseils communaux, d'établir des budgets, surtout quand ceux-ci doivent être équilibrés, comme l'exige la loi sur les communes, loi établie par l'Etat, qui lui, de son côté, sans complexes, reporte continuellement sur les communes de nouvelles charges liées. La lecture de notre quotidien local de ces deux dernières semaines nous confirme cette constatation générale.

Pour la Ville de Fribourg, cette année 2008 sera celle de nouvelles contraintes, de nouvelles inconnues, de nouvelles projections toujours plus complexes dues à la RPT (Répartition des tâches Confédération/Cantons) qui entrent en vigueur dans quelques jours, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2008. Le Conseil communal vous a expliqué dans son message les différentes incidences de ces changements. Si l'on fait abstraction de la non-neutralité des coûts de la RPT, soit 1'183'502 francs, le projet de budget 2008 présente un déficit de 4'139'820 francs, soit 2,26% des recettes totales. De ce point de vue, il est le meilleur de ces dix dernières années. Ainsi, les améliorations demandées par la Commission financière en 2007 ne sont-elles pas restées lettre morte.

En comparaison de celui de 2007, ce budget 2008 présente une évolution qui tend vers un mieux d'environ 400'000 francs dans une situation déjà des plus tendue, mais n'en respecte pas moins scrupuleusement les décisions et limitations de la réactualisation annuelle du plan financier, sur lequel la Commission financière a donné son préavis et dont vous avez pris acte vous-même en octobre 2007.

Les objectifs du Conseil communal de maîtrise des charges salariales ont été atteints. L'augmentation globale de 0,81% est bien inférieure aux projections de la réactualisation du plan financier qui était de 1,5%, projections qualifiées d'irréalistes encore en octobre, par la Commission financière dans son préavis.

La progression des rubriques par nature 31 : 'Biens, services et marchandises' qui avait déjà subi des restrictions marquées par décision du Conseil communal lui-même a été jugulée. L'objectif du plan financier d'une croissance de 1,25%, qualifié d'ambitieux par le même préavis de la Commission financière, a ainsi été respecté.

Seule l'évolution de la progression des recettes fiscales ne suit pas les projections présentées en octobre. Ces estimations étaient peut-être trop généreuses, mais elles suivaient celles de l'Etat. Aujourd'hui, avec le budget 2008, nous sommes confrontés aux chiffres réels de l'exercice 2005 du produit de l'impôt sur le revenu, chiffres qui traduisent les décisions cumulées de réductions fiscales cantonales. Rappelons que depuis 2007, à la suite de nombreuses interventions provenant notamment de la Ville de Fribourg, il y a découplage de la fiscalité cantonale et de celle des communes. Des décisions de réduction de la fiscalité cantonale n'entraîneront plus de diminutions fiscales communales non maîtrisables liées au barème.

Il n'empêche que cette situation est préoccupante pour le Conseil communal et se traduira encore par certaines variations en raison du système des estimations de recettes.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Une analyse très fouillée a été menée par le service des Finances concernant toutes les taxations fiscales des personnes physiques calculées par l'Etat. Cette analyse confirme une certaine paupérisation des contribuables de notre ville. La difficulté est maintenant d'estimer si la Ville se trouve effectivement au creux de la vague quant aux recettes fiscales et de savoir si la tendance de la Commune rejoint l'évolution du Canton ou si le phénomène de paupérisation va encore s'accroître.

Dans ce contexte, nous constatons que la population dite 'légale' au niveau de la statistique cantonale est passée de 33'008 habitants à la fin de 2005 à 33'418 à la fin de 2006. Cette progression de la population incite, malgré tout, le service des Finances à suivre les estimations d'évolution des revenus prévues par l'Etat pour les années 2006, 2007 et 2008, tout en restant prudent sur le chiffre final par rapport au calcul théorique.

Si je me suis livrée à toute cette démonstration, c'est pour vous répéter, dans cette enceinte, l'absolue nécessité de prendre en compte au plus vite la question de Fribourg ville-centre et capitale de notre canton.

J'ose espérer que le Conseil général ne choisisse pas de se mettre en porte-à-faux avec le Conseil communal et apporte au contraire son soutien à ce dernier dans son constant travail afin d'obtenir la reconnaissance des charges spécifiques de ville-centre et de leur implication financière lourde. Une telle reconnaissance permettrait d'atteindre l'équilibre budgétaire tant demandé. Le Conseil communal continuera son travail approfondi d'analyse des dépenses de chaque direction pour améliorer constamment la gestion de notre cité.

Mais, nous ne saurions continuer à accepter que nos recettes fiscales communales servent à financer des prestations cantonales injustement réparties, sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir de décision, prestations qui se font au détriment du service public et des prestations que nous nous devons d'offrir à l'ensemble de nos habitants contribuables."

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commission financière a examiné le budget 2007, proposé par le Conseil communal, qui présente un total de produits de 204'161'158 francs pour un total de charges de 209'490'480 francs soit un excédent de charges de 5'323'322 francs

Considérations générales

La Commission financière constate que ce résultat s'inscrit dans la ligne des précédents budgets et comptes. Le budget 2008 est encore moins bon que celui de l'an dernier. Depuis l'an 2000, la comparaison entre les excédents de charges en pour cent des produits varie entre 2,5 et près de 5 %. Pour le budget 2008, il est de près de 3 % contre 2,5 % pour l'année en cours.

Les causes de cette situation - Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, vient d'y faire allusion – ont été maintes fois analysées :

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

- *les décisions du Grand Conseil de baisser les impôts cantonaux ont des répercussions sur les finances communales ;*
- *la stabilisation à un haut niveau des charges sociales qui atteignent 20,5 millions de francs dont de 6,6 à la charge de la Ville ;*
- *la situation de ville-centre qui conduit le chef-lieu à assumer des dépenses au profit de personnes non domiciliées à Fribourg.*

Depuis notre préavis concernant l'actualisation du plan financier, nous avons appris trois mauvaises nouvelles :

- *un système de péréquation financière défavorable pour la ville de Fribourg qui est en voie de révision mais qui n'entrera en vigueur, si tout va bien, qu'avec un an de retard par rapport au plan initialement prévu, soit le 1^{er} janvier 2011 seulement ;*
- *les conséquences de la RPT qui sont exposées aux pages 3 et 4 du message et qui signifient un coût à charge de la Ville à la hauteur de 1,2 million de francs ;*
- *le rendement de l'impôt sur les personnes physiques qui a dû être révisé à la baisse (-4,2 millions par rapport au budget 2007).¹*

L'an dernier, à cette même place, la Commission financière a déclaré ce qui suit : 'Le projet de budget 2008 qui sera soumis au Conseil général devra présenter un excédent de charges allégé de quelque 2 millions de francs par rapport à celui de 2007; il constituera ainsi une étape vers l'équilibre financier, objectif défini par la loi sur les communes' (cf. procès-verbal du 18 décembre 2006, p. 250). C'est dire que le message qui nous est soumis a profondément déçu la Commission financière qui constate qu'aucun redressement n'est amorcé alors que la situation économique s'est notablement améliorée. Le Produit intérieur brut (PIB), stagnant entre 2002 et 2003, a connu un taux de croissance de 2 à 3% dès 2004². Cette évolution favorable se ressent fort heureusement sur l'impôt des personnes morales³ mais pas sur celui des personnes physiques. La part de la Ville au total cantonal des recettes fiscales est passée de 17 à 14 % depuis 1995⁴. Pour l'an prochain, on s'attend selon une enquête de l'UBS⁵, à une croissance des salaires moyenne de 2,4 %.

De lourds nuages pèsent sur les finances communales : la construction de la salle de spectacles, le complexe de Saint-Léonard (merci à la Bourgeoisie pour son apport décidé la semaine passée), l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, les incertitudes sur l'effet des travaux législatifs fédéraux (on a cité le chiffre de 30 millions de francs), les besoins en nouveaux locaux scolaires, les mesures

¹ Message, pages 6 à 8 ainsi que page 7/56 budget 2008 : **65,3 millions**, budget 2007 : 69,5 millions, comptes 2006 : 70,7 millions

² Perspectives Economie fribourgeoise, BCF, statistique Fribourg, automne 2007, page 1

³ Message, pages 8 et 9 ainsi que page 7/56 budget 2008 : **18,5 millions**, budget 2007 : 14,6 millions, comptes 2006 : 16,2 millions

⁴ L'Objectif du 23 novembre 2007

⁵ NZZ du 27 octobre 2007, p. 25

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

d'accompagnent du Pont de la Poya, des mesures contre le bruit à mettre en œuvre d'ici 2018.

D'un côté, la loi cantonale postule l'équilibre budgétaire, de l'autre l'Etat multiplie les décisions contrecarrant le rétablissement de l'équilibre budgétaire communal. Il est regrettable que les collectivités publiques supérieures (Confédération et Canton) se déchargent sur les collectivités inférieures.

A plusieurs reprises, la Commission financière a demandé que le Conseil communal amorce un redressement des finances communales qui devrait tendre vers l'équilibre en 2010 comme le prévoit le plan financier. Nous savons que la marge de manœuvre est étroite avec des charges liées qui grèvent près de la moitié des dépenses (47 %) ; environ un quart des dépenses restantes et les charges salariales qui en absorbent plus du quart (27%) relèvent, pour l'essentiel, de la seule autonomie financière communale.

Le Conseil général a transmis une proposition demandant le réexamen des dépenses non liées. Les résultats permettent de réaliser 230'000 francs d'économies⁶. Le groupe de travail institué pour réfléchir à ce processus avait préconisé d'autres mesures qui n'ont pas été retenues. Ce programme ne satisfait ni le groupe auteur de la proposition ni la Commission financière qui voyait dans cet exercice l'occasion de redimensionner ou d'abandonner certaines prestations. Priver les bénéficiaires de prestations complémentaire de la part qui leur était octroyée pour l'abonnement Frimobil et la ristourne sur l'impôt sur les chiens apparaît comme une mesure peu sociale. Le renoncement à l'assurance perte de gain est bienvenu même si cette mesure apparaît comme une décision s'inscrivant dans une gestion normale plutôt que comme une mesure d'économie proprement dite.

Pour juger de la situation financière, la Commission financière a souhaité connaître divers indicateurs scientifiques qui lui ont été remis par M. J. Pollet :

- *le degré d'autofinancement⁷ passe de 50 à 45 % (ce qui est insuffisant) ;*
- *la capacité d'autofinancement⁸ diminue de 4,2 à 3,3 % (également insuffisante) ;*
- *la quotité d'intérêts qui passe de 1,15 % à 0,55% est jugée bonne ;*
- *la quotité des charges financières qui diminue de 1,15 % à 0,37 % est considérée comme bonne également.*

Aujourd'hui même, les membres de la Commission financière ont reçu une copie d'une lettre du Service des communes au Conseil communal estimant que les degrés d'autofinancement et de capacité de

⁶ Message, p. 5

⁷ Le degré d'autofinancement indique la part des nouveaux investissements qui est autofinancé sans devoir recourir à l'emprunt

⁸ La capacité d'autofinancement indique la mesure dans laquelle la Commune peut investir en fonction de sa capacité financière

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

financement sont devenus mauvais. L'adjectif 'mauvais' figure dans ce courrier.

Face à cette situation, la Commission financière estime qu'il fallait appuyer toutes les démarches entreprises sur le plan cantonal pour améliorer la situation de la Ville mais que le Conseil communal n'est pas dispensé pour autant de rechercher à limiter les dépenses communales. Les exercices 2004 à 2006 sont déficitaires pour 12,5 millions de francs et les budgets de 2007 et 2008 annoncent un déficit cumulé de près de 10 millions de francs, cela fait 22,5 millions de francs en cinq ans. La Commission financière propose de ne pas rester les bras ballants, de ne pas laisser filer la dette qui atteint 217 millions de francs et d'empoigner sans délai le processus de rétablissement de l'équilibre budgétaire. Compte tenu de la nouvelle charge RPT de plus d'un million de francs, la Commission financière s'est fixée comme objectif de diminuer le déficit d'environ 900'000 francs afin de se conformer à ce qu'elle souhaitait en décembre 2006. Elle propose les mesures suivantes, certes désagréables, mais qui paraissent supportables. Elle nous vaut un public nombreux ce soir.

Report de l'indexation des salaires

Pas de baisse de salaire, mais évidemment diminution du pouvoir d'achat pendant six mois.

C'est une mesure classique déjà pratiquée à l'échelon fédéral, cantonal et même communal.

Certaines personnes ne touchent aucun renchérissement systématique : rentiers AVS, chômeurs qui représentent 7,5% ou encore travailleurs dans de petites entreprises.

Face à la poussée inflationniste actuelle : limitation à six mois de la mesure et non neuf mois comme initialement proposé.

Economie : 350'000 francs.

1,5 % de moins pour les biens, services et marchandises

Nous sommes gouvernementaux à 98,5%. La Commission est d'avis que ça peut aussi marcher avec une réduction de 1,5%.

Economie : 350'000 francs.

Economie d'environ 100'000 francs sur diverses rubriques en répartissant les sacrifices dans plusieurs secteurs mais en ne touchant pas aux Ecoles et aux Affaires sociales

Economie : 101'500 francs.

Informatique

Il faudra étaler les acquisitions dans le temps et renouveler le parc de PC de manière plus lente.

Economie : 100'000 francs.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Positions par nature

- 300 : Traitements

La Commission financière a décidé, par consensus, de proposer de reporter l'indexation des salaires au **1^{er} juillet 2008**. L'économie escomptée : environ 350'000 francs. L'idée d'un report au 1^{er} octobre 2008, qui aurait permis une économie de 520'000 francs, a été abandonnée pour arriver à la solution de compromis du 1^{er} juillet 2008.

- 310 : Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement

- 311 : Mobilier, machines, véhicules

- 312 : Eau, énergie, combustibles

- 313 : Autres marchandises

- 314 : Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles

- 315 : Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers

- 317 : Dédommagements

- 318 : Honoraires et prestations de service

La Commission financière propose de réduire globalement les positions 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317 et 318 de **1,5 %**, soit une économie de l'ordre de **350'000 francs**.

Rubriques

- 100.317.00 : Déplacements et débours

La rubrique est réduite de 30'000 francs à **25'000 francs**, soit une économie de **5'000 francs**.

- 100.317.10 : Frais de jumelage avec Rueil-Malmaison

La rubrique est réduite de 10'000 francs à **5'000 francs**, soit une économie de **5'000 francs**.

- 100.318.00 : Frais de réception

La rubrique est réduite de 50'000 francs à **45'000 francs**, soit une économie de **5'000 francs**.

- 100.319.10 : Dépenses non spécifiées

La rubrique est réduite de 100'000 francs à **50'000 francs**, soit une économie de **50'000 francs**.

- 101.300.00 : Jetons de présence et indemnités

La Commission financière demande la diminution de **5 % de tous les jetons et indemnités** du Conseil général, de ses commissions, ainsi que de toutes les autres commissions ou délégations communales. La présente rubrique est dès lors réduite de 130'000 francs à **123'500 francs**, soit une économie de **6'500 francs**.

- 400.318.10 : Fête nationale

La Commission financière décide, par **6 voix contre 3**, de supprimer totalement les **13'000 francs** destinés au feu d'artifice. La rubrique est ainsi ramenée à **1'000 francs**. Les trois opposants à la suppression totale souhaitaient réduire la rubrique à 10'000 francs avec un feu d'artifice moins conséquent.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

- 700.490.15 : Informatique – imputation
*Les dépenses pour l'informatique, imputées aux autres services, seront réduites de **100'000 francs**, notamment grâce à un report ou à un ralentissement du renouvellement du parc de PC.*
- 820.311.00 : Achat d'œuvres d'art
*La Commission financière décide, par **7 voix contre 3**, de supprimer la présente rubrique. Le financement total de la réalisation totale du projet 'jeux d'eau' estimée à 100'000 francs n'est nullement assuré.
^[10] Economie : **15'000 francs**.*
- 820.365.30 : Subventions extraordinaires et garanties de déficit
*La rubrique 820.365.30 'Subventions extraordinaires et garantie de déficit' a été réduite de **2'000 francs**. Elle a été acceptée par **5 voix contre 4**. Cette rubrique est ainsi ramenée à **112'000 francs**.

*Une analyse neutre et objective de l'intérêt pour la Ville et la population pour certains postes doit être menée afin de déterminer s'il y a lieu de les conserver ou de les supprimer à l'horizon du budget 2009.**

Au vote d'ensemble, le budget de fonctionnement de la Commune, ainsi réduit de près d'un million de francs, a été adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Inutile de dire que la Commission financière, pas plus que l'Exécutif, n'envisage une hausse de la fiscalité.

Effectif du personnel

La Commission financière a noté que l'effectif du personnel était maîtrisé.

L'effectif du personnel (équivalents plein temps) est actuellement le suivant :

<u>Service / secteur</u>	<u>Dotation (ept)</u>
Secrétariat de Ville	22.3
Affaires économiques	1.9
Relations humaines	3.0
Service juridique	1.5
Inspections financières et sécurité	1.0
Finances	13.2
Ecoles	38.7
Police et circulation	35.4
Edilité : génie civil	125.9
Edilité : aménagement et bâtiments	94.2
Edilité : cadastre	5.7

^[10] La Liberté du 15.10.07, p. 16 article de Mme Stéphanie Buchs : citoyens sollicités pour l'achat d'œuvres d'art.

Séance du 17 décembre 2007

<i>Informatique</i>	9.0
<i>Culture et tourisme</i>	5.0
<i>Sports</i>	15.1
<i>Affaires sociales</i>	59.5
<i>Tutelle et curatelles</i>	17.4
Administration communale (sens étroit)	448.8
<i>Services industriels</i>	52.0
<i>Bourgeoisie</i>	18.7
Administration communale (sens large)	519.5

Services industriels

La Commission financière n'a pas de remarques à faire concernant le budget des SI qui se caractérise par un bénéfice de 56'930 francs pour un total de produits de 12,5 millions.

Conclusions

La Commission financière a entendu les cinq conseillers communaux qui avaient reçu préalablement la visite de groupes de quatre conseillers généraux pour des entretiens préliminaires. Je remercie nos collègues M. Morard, S. Peiry, T. Steiert, B. Ackermann-Clerc et G. Gaillard pour ces travaux préparatoires qui ont facilité le déroulement des auditions avec les membres de l'exécutif.

La Commission financière remercie le Conseil communal et les chefs de service, en particulier celui des finances, pour leurs explications, le secrétaire du Conseil général pour la tenue des sept procès-verbaux relatifs à ces séances budgétaires.

En conclusion et malgré son caractère très insatisfaisant, la Commission financière invite le Conseil général à voter le budget de fonctionnement 2008 tel qu'amendé par la Commission financière.

Toute autre attitude pourrait conduire à un rejet du budget avec toutes les conséquences négatives qui s'en suivraient. Au-delà des intérêts partisans, il convient que tous les organes de la Commune travaillent au rétablissement de la situation financière de la Ville, en pensant aussi à la défense des contribuables. Rappelons qu'un endettement trop fort entraîne le paiement d'intérêts importants⁹ alors que ces montants pourraient être consacrés à d'autres fins plus utiles comme soulager les contribuables ou satisfaire des besoins collectifs nouveaux.

La Commission financière est-elle tombée sur la tête ? Nous ne le pensons pas. Qu'avons-nous dit aux citoyens de cette ville de en mars 2006 ?

- *Le Parti Démocrate Chrétien (27,2% de voix) : 'Le PDC tient à l'équilibre des finances communales.';*

⁹ Actuellement de l'ordre de 6 millions de francs. Message page 9/56

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

- Quant au Parti Socialiste (27,5% des voix), il a ajouté : 'Des finances assainies au profit de tous!' '(Il faut) continuer les efforts d'économies, en ayant le souci de chaque franc dépensé.';
- Pour l'Union Démocratique du Centre (11,3% des voix) : 'Il s'agit d'assainir la situation financière de notre Commune sans augmentation d'impôts ni de taxes.';
- Pour le parti des 'Verts' (10,9% des voix) : 'La politique financière de la Ville est une débâcle.';
- Quant au parti libéral-radical (10,2% des voix), le mot d'ordre doit être : 'Maintenons des finances saines et réduisons la dette, sans augmenter les impôts.';
- Parti Chrétien Social (9,1% des voix) : 'Développons de nouvelles stratégies pour renforcer le potentiel... fiscal de la Ville.';
- Enfin, en voulant assainir à tout prix les finances communales, le Mouvement Ouverture (3,3% des voix) veut éviter une trop grande hausse de l'impôt.

Voilà les partis, qui dans leurs tracts électoraux préconisaient expressément l'équilibre et l'assainissement des finances communales, représentent exactement 80% des suffrages exprimés.

Mes chers collègues, il est grand temps d'agir."

La Présidente rappelle qu'en vertu de l'article 38, 5^{ème} alinéa du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit. Il ne peut pas y avoir de proposition de non-entrée en matière, seule une demande de renvoi est possible.

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) fait la déclaration ci-après :

"La question qui se pose à nous, ce soir, est la suivante : voulons-nous assainir les finances de la Commune durant cette législature ou cette législature est-elle d'ores et déjà perdue de ce point de vue ? L'année passée, le groupe UDC avait proposé de renvoyer le budget avec l'injonction au Conseil communal de procéder à 1,5 million de francs d'économies sur le budget 2007.

Notre proposition avait certes été refusée, mais elle a néanmoins peut-être permis une prise de conscience chez certains d'entre vous. Cette année – le groupe UDC s'en réjouit – c'est la Commission financière qui propose un catalogue d'économies d'environ 900'000 francs. En effet, devant la passivité du Conseil communal, il a bien fallu prendre les choses en main et inciter l'Exécutif à prendre ses responsabilités. Le Conseil communal ne semble pas se rendre compte de la situation.

Contrairement à ce qui a été dit, la RPT n'est pas neutre pour la Ville de Fribourg. Dans le même ordre d'idées, on peut d'ores et déjà douter des effets de la révision de la péréquation intercommunale qui, en outre, n'entrera en vigueur qu'au plus tôt en 2011 et non en 2010 comme prévu dans le plan financier. De plus, d'autres tâches vont sans aucun doute peser lourdement sur les budgets à venir, comme la seconde année d'école enfantine, l'assainissement du site de la Pila, la nouvelle loi sur les bourses d'études qui, comme il y a 17 ans celle sur l'aide sociale, obligera les communes à assumer une part de cette nouvelle charge, ou encore l'introduction au niveau du canton de la 5^{ème} semaine de vacances

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

et qui coûtera 5 millions de francs aux communes fribourgeoises. Je ne parle pas non plus des charges pour certains investissements, comme celui pour le site de Saint-Léonard, voire probablement celui de la salle de spectacle. A ce rythme-là, un jour ou l'autre, on se retrouve au pied du mur et ce sera sans doute plus vite qu'on le pense.

Mais, la surprise de l'année, vient évidemment de l'évaluation à la baisse des recettes fiscales provenant des personnes physiques, alors même que ces recettes avaient été calculées sur une période de forte croissance. Qu'advient-il lorsque nous serons confrontés à un retournement de la conjoncture économique ?

Ce catalogue d'économies de 900'000 francs a trouvé le soutien de l'ensemble des membres de la Commission financière, au-delà des clivages partisans. Cela étant, il s'agit du minimum acceptable pour le groupe UDC. C'est donc dans un esprit constructif que le groupe UDC soutiendra le budget de l'exercice 2008, compte tenu des amendements présentés par la Commission financière. Autrement dit, si les économies proposées par la Commission financière devaient être refusées, ou simplement réduites, le groupe UDC refusera le budget 2008. A contrario, le groupe UDC soutiendra toute nouvelle mesure complémentaire d'économie qui pourrait être proposée ce soir, indépendamment des services touchés.

Si les amendements de la Commission financière sont acceptés, toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Commune verront l'indexation de leurs traitements reportée au 1^{er} juillet 2008. Dans sa réponse à ma proposition n° 14 – sur laquelle je m'exprimerai plus tard – la Commune se propose de récupérer quelques francs par mois auprès des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI en renonçant à leur rembourser une part de leur abonnement Frimobil et en renonçant à la ristourne de leur impôt sur les chiens. Le gain total réalisé sur les personnes au bénéfice de prestations complémentaires, sans doute les personnes économiquement les plus fragiles de notre communauté, est de 80'000 franc et c'est à ces personnes qu'on demande des sacrifices.

A côté des sacrifices demandés aux employés communaux et aux rentiers AVS les plus modestes, on préserve des vaches sacrées. Dans son catalogue d'économies, la Commission financière s'est bien gardée de toucher aux activités et accueils extrascolaires. Dans ce domaine, on continue à dépenser sans compter pour faire plaisir à un électorat 'bo-bo', 'bourgeois-bohème' ou 'turbine friqué' auquel s'identifie sans doute la majorité du Conseil communal. Les accueils extrascolaires nous coûteront 1'800'000 francs en 2008, en progression de 130'000 francs par rapport aux comptes de 2006. Quant aux activités extrascolaires, dépenses non liées – je le rappelle – elles nous coûteront 3 millions de francs en 2008. Elles sont, elles aussi, en constante augmentation chaque année. Je vous laisse mettre ces chiffres en perspective avec les 80'000 francs d'économies réalisées sur le dos des rentiers AVS les plus modestes.

Il est, par ailleurs, symptomatique de constater que parmi ces activités sportives extrascolaires obligatoires, la Commune aurait réussi à subventionner des cours de golf. Il en est de même pour les accueils extrascolaires. J'ai en main l'excellente analyse menée à ce sujet par la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises, du mois d'octobre 2007. Ce dossier dont je vous recommande la lecture, fait apparaître que 75% des familles recourant au service d'une crèche ont un revenu annuel supérieur à 80'000 francs et qu'un quart de ces familles ont même un re-

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

venu supérieur à 140'000 francs. Cours de golf, accueil scolaires pour hauts revenus, décidément, on ne prête pas, mais on ne donne qu'aux riches. Le groupe UDC soutient le principe d'une symétrie des sacrifices. Il n'y a pas de raison objective d'exiger d'un côté des sacrifices aux employés communaux et aux rentiers AVS les plus modestes et d'épargner, de l'autre, les bénéficiaires de prestations extraobligatoires.

C'est pourquoi le groupe UDC demande, qu'à l'avenir, on ait une vision moins dogmatique ou moins idéologique des dépenses consenties par la Ville et qu'on prenne conscience pour les prochains budgets qu'il est légitime de demander des sacrifices à tout le monde.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC acceptera le budget de fonctionnement 2008, sous réserve que les amendements présentés par la Commission financière soient tous acceptés, sinon, nous refuserons le budget. Nous accepterons le budget 2008 des Services industriels."

Rapport du groupe socialiste

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) donne connaissance, à l'assemblée, du rapport ci-après de son groupe :

"Que dire d'un budget, dont les auteurs n'ont pas réussi à suivre la Commission financière qui demandait, il y a une année, d'alléger ce budget 2008 de 2 millions de francs de déficit par rapport à celui de 2007 ?

Que dire d'un budget qui se dégrade malgré une situation économique réjouissante ?

Que dire d'un budget, qui ne respecte de loin pas l'objectif défini par la loi sur les communes, de l'équilibre financier ?

Que dire, enfin, d'un budget dont la marge de manœuvre devient de plus en plus étroite ?

Face à un tel budget, le groupe socialiste est certes inquiet, mais il constate aussi et surtout que nos cinq sages ne pourront jamais nous présenter un budget équilibré aussi longtemps que les problèmes structurels dans les relations entre Canton et Ville ne sont pas résolus.

Il s'agit des problèmes de Fribourg en tant que ville centre, dont les charges sociales sont bien plus élevées que celles des autres Communes, mais qui ne sont pas prises en considération de manière adéquate.

Il s'agit des problèmes de Fribourg en tant que chef-lieu qui doit assumer des dépenses au profit de personnes qui ne sont pas domiciliées sur son territoire communal.

S'y ajoutent d'autres problèmes d'ordre structurel :

- *les conséquences de la RPT;*
- *les baisses d'impôts décrétées par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat qui ont des effets néfastes sur les finances communales;*
- *le système de péréquation financière intercommunale, finalement, dont la révision n'est pas en vue avant 2011.*

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Bien sûr, nous pourrions commencer à raboter le budget comme la Commission financière l'a fait, dans le souci de redresser les finances. Cette opération est certes louable, mais nous ne pouvons pas y adhérer du moment qu'elle touche aux valeurs fondamentales d'une collectivité publique et aux acquis sociaux.

Le groupe socialiste ne suivra dès lors pas les propositions de la Commission financière de reporter l'indexation des salaires au 1^{er} juillet et de réduire globalement les positions 'Biens services et marchandises'. Toucher à ces positions porterait atteinte au bon fonctionnement d'un poste de travail ou d'un service. En effet, les employés de la Ville se trouveraient doublement pénalisés par ces mesures. En tant que socialistes, nous ne saurions admettre un second effort de ce type de la part des employés dans un intervalle de moins de trois ans. Je fais ici allusion aux mesures prises pour assainir la Caisse de prévoyance.

Cette proposition de couper dans les salaires des collaborateurs de la Ville survient, en outre, tout juste au moment où les festivités du 850^{ème} anniversaire de Fribourg s'achèvent.. Ces fêtes ont mobilisé l'administration d'une manière particulière en 2007. Sans l'engagement de toutes ces personnes - nous pensons particulièrement aux employés de l'Edilité, mais aussi aux collaborateurs des Archives, à ceux de l'Informatique et à tant d'autres - jamais de telles fêtes n'auraient pu avoir lieu.

Notre groupe s'étonne de certaines propositions de la Commission financière et du manque d'informations dont souffre visiblement celle-ci. En effet, nous ne pouvons pas retarder maintenant le remplacement du parc informatique. Voilà trois ans que l'opération a commencé et deux ans sont encore nécessaires à son achèvement. Lorsque ce sera fait, Il sera temps de demander au Conseil communal d'attendre quelques années avant de renouveler de nouveau ce parc. Enfin, le groupe socialiste s'étonne aussi de la divergence entre les deux commissions, celle de l'Informatique la Commission financière, et a tendance à accorder du crédit à la Commission de l'Informatique qui s'est entièrement consacrée à l'examen du budget du service Informatique.

La colère monte au sein de notre groupe contre le Canton qui, de décision en décision, agit contre les intérêts d'une ville comme Fribourg. Quand le Conseil d'Etat et le Grand Conseil comprendront-ils enfin que personne n'a intérêt à affaiblir le chef-lieu du canton, qui doit être, avec l'Agglomération, le moteur du développement économique et le pôle fort entre Lausanne et Berne ? La colère monte également contre la Confédération qui ne se gêne pas pour reporter des charges sur les cantons et sur les maillons les plus faibles, c'est-à-dire les communes. A notre très grande surprise, la RPT apparaît déjà de manière négative dans ce budget. Le groupe socialiste ne cache pas sa très vive inquiétude : de quelles charges la Confédération, puis le Canton, se déchargeront-ils sur les communes, après la phase transitoire de trois ans, c'est-à-dire après 2011 ?

Le groupe socialiste n'est pas prêt à accepter de telles injustices. Notre groupe en appelle à tous les députés de la ville, toutes couleurs et tous partis confondus, pour lutter ensemble et développer des actions politiques contre ces injustices.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Le groupe socialiste acceptera certaines des baisses proposées par la Commission financière, mais il se demande, malgré tout, quel esprit de cohérence, ou plutôt d'incohérence, a bien pu inspirer la Commission financière. Pour éviter un renvoi, il a certes fallu accepter des concessions. Nous sommes disposés à en faire quelques-unes également, mais nous refuserons de couper de moitié les dépenses non spécifiées, poste créé à l'époque à la demande de la Commission financière et qui permet d'éviter des dépassements de rubriques. Il ne sert à rien de faire des coupes sombres, en sachant que le Conseil communal ne pourra pas les respecter.

Le groupe socialiste constate, en conclusion, les efforts faits par le Conseil communal pour tenir un budget dans des limites extrêmes. Il est temps que le l'Etat commence à reconnaître les difficultés financières structurelles de la Ville et rétablisse une certaine justice. Comment se peut-il, en effet, qu'il facture aux communes les répercussions de la RPT, alors que promesse avait été faite que cette opération serait neutre pour les communes ? Comment se peut-il, en même temps, que le même Canton repousse d'un an l'examen de l'introduction de la nouvelle péréquation entre communes, reportant l'opération de 2010 à 2011, alors que cette modification est vitale pour notre commune ? Dans ces conditions, le groupe socialiste votera globalement ce budget. Il refuse cependant, avec le Conseil communal, de faire payer aux employés communaux les problèmes de péréquation financière défailante. Nous nous réservons dès lors le droit de refuser le budget au vote final, si les propositions de la Commission financière faites au détriment du personnel communal atteignent un degré intolérable."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Michel Ducrest (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a analysé, au cours de deux séances, le budget de la Ville de Fribourg pour l'année 2008. Je me permettrai d'abord de reprendre un certain nombre de données chiffrées pour qu'elles soient bien présentes dans nos esprits.

Tel qu'établi et présenté dans le message n° 27, ce budget présente un excédent de charges de 5,3 millions de francs. Par rapport au budget de 2007, il s'agit d'une augmentation significative de 800'000 francs. Les éléments à déduire dont Mme la Directrice des Finances a donné la liste ne changent rien à cette réalité : l'excédent de dépenses progresse de 800'000 francs par rapport au budget précédent. M. le Président de la Commission financière a rappelé la requête faite l'année passée. Je signale que la dette brute de la Ville au 31 décembre 2006 était de 217 millions de francs. Il convient également de le rappeler au moment où nous examinons les perspectives financières de la Commune pour l'an prochain.

C'est d'autant plus capital que, comme cela a déjà été dit, la Ville de Fribourg a entrepris des projets importants, mais aussi forts onéreux. Certains d'entre eux exigeront, en outre, des mesures d'accompagnement coûteuses. Je pense notamment à la salle de spectacle, au site sportif de Saint-Léonard, aux constructions scolaires. Une part souvent élevée de ces dépenses d'accompagnement devront être assumées par la Commune elle-même.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Avec d'autres, le groupe PDC constate avec regret que la Ville subit lourdement les effets négatifs de la RPT. Elle devra assumer, en 2008, une charge supplémentaire de l'ordre d'un million de francs, alors que le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques – pour les derniers chiffres établis – enregistre un recul de 4,5%. Cette évolution marquante est en opposition à ce qui se passe au niveau cantonal.

Il a, également, déjà été relevé que les perspectives d'amélioration découlant de la mise en œuvre d'une nouvelle péréquation financière intercommunale sont incertaines et n'interviendront au plus tôt qu'en 2011.

Pour le groupe démocrate-chrétien, l'objectif est l'équilibre budgétaire à moyen terme. Nous sommes certes conscients des problèmes structurels de la Commune dès lors que l'Etat se refuse à prendre véritablement en considération les spécificités de la ville-centre.

Nous estimons, toutefois, que pour débloquer la situation, il faut que la Commune épuise sa marge de manœuvre budgétaire et nous pensons que si la Commission financière, à l'unanimité, a soutenu un programme d'allègement de l'ordre de 900'000 francs, nous devons la suivre pour renforcer le signal d'alarme à adresser au Conseil d'Etat.

Dès lors, la stratégie du groupe démocrate-chrétien est celle-ci :

- 1. Nous soutenons le Conseil communal dans ses revendications à l'égard de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous déposerons un projet de résolution qui appelle à l'ouverture de discussions formelles avec le Conseil d'Etat dans le but de prendre des mesures concrètes de deux types :*
 - des mesures d'abord transitoires avant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière;*
 - des mesures, ensuite, destinées à favoriser la réalisation, à terme, d'une fusion dans le contexte de l'agglomération.*

Nous sommes, en effet, persuadés que c'est la fusion qui permettra de procéder aux réformes structurelles nécessaires également à l'assainissement de nos finances.

- 2. Nous soutenons la Commission financière dans la mesure où, par le paquet de mesures d'économies qu'elle propose, elle garde le cap de l'objectif final de l'équilibre budgétaire, tout en renforçant la position du Conseil communal dans ses négociations avec le Canton. L'avenir des finances communales sera très difficile. Il faut se rapprocher le plus possible de la règle qui appartient à la sagesse populaire et qui dit : 'On ne dépense que ce que l'on a.' Aujourd'hui, cela signifie que nous devons faire des économies.*

En conclusion de sa détermination, le groupe PDC soutient les mesures que la Commission financière – on l'a dit déjà à plusieurs reprises – a adoptées à l'unanimité des 10 membres présents, lors de sa séance du 5 décembre 2007. C'est avec l'adoption de ces mesures que le groupe démocrate-chrétien votera le budget de fonctionnement de la Commune de Fribourg, pour 2008."

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) intervient comme suit :

"Le message n° 27 du Conseil communal portant sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 a été fort mal accueilli par le groupe libéral-radical. Le Président de la Commission financière l'a rappelé dans son rapport, une réduction de 2 millions de francs de l'excédent de charges était attendue pour 2008. Or, en tenant compte des effets pervers de la mise en œuvre de la RPT, l'amélioration par rapport au budget de 2007 n'est que d'un peu plus de 300'000 francs. On est donc loin du compte.

On est, dès lors, en droit de se poser la question suivante : à quoi servent les innombrables heures consacrées par les membres de la Commission financière ainsi que le travail des groupes, puisque le Conseil communal fait fi de leurs vœux et desiderata pour finalement n'en faire qu'à sa tête. Vous voulez un exemple ? Prenez la page 5 du message du Conseil communal et examinez attentivement la manière dont le Conseil communal a traité la proposition n° 14 non impérative du Conseiller général S. Peiry et consorts. Si l'on fait abstraction des 150'000 francs de charges représentées par les cotisations à une assurance de gains, que reste-il ? On peut en effet faire abstraction de ces 150'000 francs qui n'ont rien à voir avec des mesures d'économies, puisqu'il n'y a nullement besoin de constituer un groupe de travail ad hoc pour résilier une police d'assurance lorsque les primes à payer dépassent de 150'000 francs les prestations reçues. Que reste-t-il donc ? 80'000 francs arrachés à des personnes bénéficiant des prestations complémentaires AVS/AI, c'est-à-dire certainement pas aux gens les plus riches de la cité. C'est un résultat affligeant; on nous explique en plus que cette coupe a été décidée pour corriger une inégalité de traitement.

Un autre exemple : à plusieurs reprises, Mme M. Genoud-Page a déclaré haut et fort que tant qu'elle serait à son poste, pas un franc ne sera retranché des prestations offertes par la Commune à ses administrés, aussi longtemps que le Canton ne redistribuera pas plus équitablement aux Communes les millions qui gonflent ses coffres. Une telle prise de position – certes louable – va-t-elle vraiment dans le sens d'une recherche d'économies et d'équilibre financier ? Que nenni !

Et quid de cette manne cantonale attendue grâce à la nouvelle péréquation intercommunale ? Premièrement, ce n'est pas encore un fait acquis. Deuxièmement, si cette nouvelle péréquation passe, cela n'apparaîtra pas dans le budget communal avant 2011 au plus tôt. Troisièmement, les retombées favorables pour notre Ville ne seront de loin pas à la mesure de la pluie de millions que l'on entrevoyait lors de la publication du rapport sur les charges de ville-centre. Ces retombées n'atteindront pas non plus les objectifs pourtant revus à la baisse par M. le Syndic, lorsqu'il rapportait les propos du Professeur B. Dafflon : 'Il conviendrait d'avoir pour objectif de réduire par deux le montant de 6 millions de francs de charges supplémentaires assumées par la Ville en tant que Commune centre.' Autrement dit, la moitié de cette somme représente 3 millions de francs. Les lecteurs d'un numéro récent des 'Freiburger Nachrichten' auront pu découvrir un tableau qui montre la triste réalité, à savoir que la Ville de Fribourg ne récupérerait au mieux que 1,6 million de francs grâce à cette nouvelle péréquation.

Notre groupe est bien conscient que la Commune subit toutes sortes de contraintes :

- baisses d'impôts décrétées par le Grand Conseil;

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

- la RPT dont on nous garantissait, en jouant sur les mots, qu'elle serait une opération blanche pour les communes;
- de mauvaises clés de répartition des pots communs;
- enfin, le Canton qui joue à l'oncle Picsou.

Voilà autant de domaines sur lesquels l'influence de la Commune est quasi nulle. Un exemple de notre compréhension se traduira lors de l'examen des investissements de catégorie II. Notre groupe, et les autres aussi nous l'espérons, refusera les 2,1 millions de francs destinés à l'extension de l'Hôpital cantonal (Bertigny III). Il ne s'agit évidemment pas de combattre le projet lui-même, mais il nous paraît aberrant, pour ne pas dire indécent, que l'Etat qui a reçu un legs de 16 millions de francs pour cette opération n'en fasse pas profiter les communes, en prenant cet investissement à son compte ou pour le moins en réduisant la part à charge des communes de la Sarine, surtout si l'on connaît la capacité financière de l'un et des autres.

Il n'en demeure pas moins que la Ville ne peut pas attendre indéfiniment que toutes ces tendances s'inversent ou que la roue de la fortune s'arrête enfin sur une bonne case, pour améliorer sa situation. C'est d'autant plus vrai que les années à venir ne s'annoncent pas sous les auspices les meilleures, que ce soit en matière fiscale ou dans le domaine des nouvelles dépenses qui découleront inéluctablement des gros investissements programmés et connus de tous.

Dans ces conditions, le groupe libéral-radical pense que la preuve est apportée que nous n'avons pas 36 solutions : soit on se sert la ceinture d'un cran et l'on chemine dans la bonne direction, soit on suit le Conseil communal et l'on fonce droit dans le mur. Nous sommes évidemment favorables à la première option et, en conséquence, nous adhérons pleinement aux propositions contenues dans le rapport de la Commission financière. Cette dernière a pu, à notre avis, trouver un consensus acceptable, en répartissant les efforts à consentir, tout en épargnant aussi bien le secteur de l'enseignement que celui des affaires sociales.

Le Conseil communal est le premier intéressé à ce que la Commune dispose de finances saines. Nous espérons qu'il saura dire merci à la Commission financière de lui avoir mâché le travail et de lui permettre de distribuer dans les services les pilules, certes amères à avaler, mais sans qu'il ait eu à devoir les prescrire lui-même.

En conclusion, le groupe PLR acceptera le budget tel qu'amendé par la Commission financière, faute d'accord sur ces amendements, nous demanderons le rejet du budget 2008."

Rapport du groupe des Verts

Frau Regula Strobel (Grüne) erklärt:

"Wiederum legt der Gemeinderat ein defizitäres Budget vor, wie er dies in den letzten Jahren auch immer getan hat. Diesmal ist das vorgeschlagene Budget allerdings sogar etwas kleiner als in den früheren Jahren, es ist auch gut um 2 Millionen kleiner als die jährlichen Schuldzinsen.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Les 'Verts' ne sont pas dupes : on ne comblera pas le déficit structurel avec des économies de bouts de chandelles. Le personnel communal n'a pas à en faire les frais, d'autant plus que la masse salariale reste dans le cadre du plan financier présenté par l'Exécutif. Comme une rengaine, les déficits succèdent aux déficits, de même que les explications et justificatifs : le Canton, encore le Canton, les charges de ville-centre, puis de nouveau le Canton... Les responsables sont toujours ailleurs !

Il est vrai que certaines décisions cantonales privent la Ville de ressources considérables. Ainsi, la RPT qui, selon les promesses de l'Etat, aurait dû être neutre pour les Communes, nous réserve de fort désagréables surprises financières. Ce n'est pas tout. Les réductions systématiques d'impôts décidées par le Grand Conseil se répercutent douloureusement sur les finances de la Commune. Rappelons-nous tout de même que ce sont les mêmes partis qui ont lancé et soutenu ces baisses d'impôts, et qui, aujourd'hui, évoquent ou demandent le renvoi du budget de la Ville.

Aujourd'hui même, nous nous sommes trouvés devant un nouveau fait accompli. La Commune de Fribourg a été contrainte d'opter pour le taux maximal des centimes additionnels en matière d'impôt sur les donations et successions. Parce que le Grand Conseil avait décidé de diminuer cet impôt au niveau cantonal.

Zu den sich wiederholenden Erklärungen des Budgetdefizits - der Kanton, die Zentrumsfunktion dieser Stadt - kommt diesmal noch eine neue Erklärung dazu, eine sehr unerfreuliche. Die Einkommenssteuern haben in der Stadt einen Einbruch erlitten, ganz im Gegenteil zum Kanton. Der Gemeinderat hat begonnen diesen Einbruch zu analysieren. Es geht in der Folge auch darum weitere Einbrüche zu verhindern, indem die Lebensqualität in der Stadt verbessert wird.

Que faire face à ces éternelles répétitions ? S'y habituer ? Ou en tirer des leçons ? Au risque de me répéter également, nous recommandons, comme lors de la précédente législature, au Conseil communal de ne pas se cantonner dans son rôle d'éternelle victime. Le Conseil communal a déjà entrepris de prendre des dispositions. Nous l'en félicitons. Une action concertée des communes a permis de dissocier la fiscalité cantonale de la fiscalité communale. C'est la preuve que l'union fait la force. La nouvelle péréquation intercommunale à mettre en œuvre au niveau cantonal devrait aussi porter ses fruits. Le travail dans ce sens doit être poursuivi de manière prioritaire, afin que notamment les coûts administratifs générés par l'encadrement des bénéficiaires de l'aide sociale soient répartis au niveau du district, voire du canton, comme c'est le cas de l'aide sociale elle-même. Il devrait en être de même pour le pot communal culturel. Une clé de répartition tenant compte aussi de la capacité fiscale et non seulement de la population serait plus équitable.

Il faudra également entreprendre d'autres démarches dans les dépenses consenties par la Ville elle-même. La Commune a, en effet, opté pour toute une série de projets coûteux, allant du complexe sportif de Saint-Léonard pour aller au pont de la Poya, en passant par la salle de spectacle. A cela, s'ajouteront de lourdes dépenses auxquelles nous ne pourrons pas échapper : l'assainissement du site de la Pila, les infrastructures scolaires, la seconde année d'école enfantine, la planification du trafic, l'amélioration de la qualité de vie en ville, le refinancement de la Caisse de pension..., pour n'en citer que quelques-unes.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Jusqu'à présent, le Conseil communal n'a pas trop cherché le potentiel d'économies dans les dépenses propres du ménage communal. En commission financière, on nous a promis qu'un tel processus interne serait engagé.

Le groupe des 'Verts' comprend que cela puisse prendre du temps, mais il sait aussi ce que ce processus peut rapporter. D'expérience au sein de divers domaines de l'administration, je sais qu'on peut économiser sur le fonctionnement, mais pour le pouvoir, encore faut-il le vouloir. Le Conseil communal se doit de montrer l'exemple.

Seitens der Grünen erinnern wir den Gemeinderat beispielsweise nur an Ausgaben, die für uns in einem krassen Missverhältnis stehen und von daher grundsätzlich überdacht werden müssen. Nur ein Beispiel: Die monatlichen Nettoausgaben für den Friedhof, wohlverstanden nach Abzug der Rücküberweisungen für die gemachten Gräber, sind eineinhalb mal so hoch wie die budgetierten jährlichen Ausgaben für Schulwegsicherung und Verkehrsberuhigung. Also, ein Monat Friedhof ist eineinhalb Jahre Verkehrssicherung und -beruhigung. Auch die Grünen befürworten, dass der Friedhof ein würdiger Ort sei, wir meinen aber, dass dies mit einem bedeutend kleineren Kostenaufwand möglich ist und sein muss.

Auch die Ziele, die Kosten und der Nutzen der Arbeit der Wirtschaftsförderung muss einmal gründlich evaluiert werden.

Statt den Teuerungsausgleich zu verweigern, ist eine grundsätzliche Überprüfung des Funktionierens und der Aufgaben angesagt.

Bis anhin hat der Gemeinderat immer wieder auf Sponsoring gesetzt, statt Grossprojekte vom Wünschenswerten auf das Sinnvolle, oder vielleicht sogar auf das Nötige zu reduzieren. Unseres Erachtens ist das blauäugig. Schon vor einem Jahr wurde in diesem Saal behauptet, dass die zusätzlichen 3 Millionen für die Sportanlagen St-Leonhard beinahe zusammen sei, und dass deshalb die Anlagen gebaut werden könnten. Allenfalls mit kleinen kostengünstigeren Modifizierungen des Projekts. Jetzt lese ich in den Zeitungen, dass die « Bettelaktion » bei der Bürgergemeinde nur dazu dient, die gestiegenen Kosten des Projekts abzufedern. Mit andern Worten: Trotz der 1.5 Millionen der Bürgergemeinde fehlen immer noch 3 Millionen Sponsorengelder. Und doch beschwichtigt der Gemeinderat die Bevölkerung: « Wir werden schon noch 3 Millionen Sponsorengelder finden ». Entweder hat der Gemeinderat in Sachen Sponsoring noch nichts gemacht diesbezüglich, dann ist diese Zuversicht noch halbwegs erklärbar, oder aber er hat die Realität noch nicht zur Kenntnis genommen, dass Sponsorengelder nicht in solchen Mengen fließen, wie er sich das gedacht hat. Ich befürchte, dass die Situation bei der Sponsorensuche für das Gastspielhaus nicht besser aussieht.

En conclusion, les 'Verts' se réservent d'intervenir lors de l'examen de détail, tout en acceptant ce budget. Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre les négociations avec le Canton et les communes pour réduire nos charges structurelles, mais nous l'invitons également vivement à utiliser le potentiel d'économies internes pour nous soumettre, l'année prochaine, des propositions moins alibis que des coupes dans le secteur des prestations complémentaires et d'autres économies de bouts de chandelles."

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Rapport du groupe PCSO

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"On ne redresse pas d'une année à l'autre un arbre qui penche, constatait, il y a un an, le groupe chrétien-social/Ouverture, qui relevait également que la courbe financière persistait dans son évolution descendante. Il faut toutefois bien admettre que sans les incidences négatives d'une mise en œuvre de la RPT pour lesquelles les promesses faites n'ont pas été tenues, sans une décision fédérale inattendue dans le domaine de l'AI et enfin sans des rentrées fiscales moins bonnes que prévu, la situation aurait pu être aujourd'hui bien meilleure et même satisfaisante. Cette courbe ne s'est pas aggravée, si l'on prend en considération ces facteurs extérieurs négatifs.

Il n'y a donc pas lieu de crier : 'Haro sur le baudet' et de demander notamment le renvoi de ce deuxième budget de ce nouvel Exécutif. Ce budget n'est du reste une surprise pour personne, sauf peut-être pour les derniers arrivés dans cette enceinte. Je me permets de vous rappeler que les budgets n'étaient pas meilleurs quand la droite tenait les cordons de la bourse. Le groupe chrétien-social/Ouverture continue d'afficher sa pleine confiance dans la gestion du ménage communal.

La lecture de ce budget indique une volonté de restreindre les dépenses, volonté qui semble même ignorer le renchérissement du coût de la vie. Il s'agit d'un budget réaliste et qui ne pêche pas par trop de prudence. Ce budget est un bon compromis entre l'essentiel, l'utile et le souhaitable. Cela ne signifie évidemment pas qu'il y ait lieu de se taire et de ne pas se montrer critique. Le groupe PCSO ne peut cependant ignorer que le Canton de Fribourg, comme l'écrivait 'Le Temps', nage en plein bonheur financier, tandis que la Confédération boucle ses comptes avec un solde positif de 4 milliards de francs.

Réduire à tout prix ce déficit, comme le souhaitent la droite et la Commission financière, ce serait faire le jeu du Canton sur le dos du personnel et des habitants de la ville. Non ! Fribourg ne sera pas la cité de l'arche perdue, un village perdu au fond de la vallée, presque ignoré. Vous connaissez tous la chanson.

Fribourg doit regarder droit devant elle et miser sur son avenir de ville centre. Cela exige un peu d'audace et de courage, il est vrai, mais cela fait partie des prérogatives d'un Exécutif. Fribourg, ville centre appartient à tout le canton, lorsqu'il s'agit pour elle de fournir des prestations, mais curieusement, quand il s'agit de la soutenir, ou pire quand elle se permet quelques projets, on la trouve alors un peu trop prétentieuse.

Vous l'aurez compris, il n'est dès lors pas question pour le groupe PCSO d'entrer en matière sur les différentes propositions de coupes de la Commission financière. Il n'est pas question de soutenir les diverses mesures de restriction, a fortiori, lorsqu'il s'agit de tailler à la hâte et à la hache dans les prestations salariales ou dans les services à la population. C'est à la majorité que le groupe a voté contre la majeure partie des propositions d'économies touchant le budget de fonctionnement. En revanche, il soutient le renvoi en catégorie III de deux investissements. Le détail de ces prises de position apparaîtra lors de l'examen détaillé.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Pour le parti chrétien-social/Ouverture, le monde idéal est sans dettes et nos impôts ne devraient en aucun cas servir à les éponger. Nous savons également qu'en vertu de la loi sur les communes, l'équilibre budgétaire doit être atteint. C'est du reste l'un des nombreux messages à double sens envoyé par le Canton. Nous demandons au Conseil communal de respecter impérativement le budget 2008, tel qu'il est proposé et dans la mesure où il sera approuvé, de continuer à restreindre les dépenses du ménage communal ainsi qu'il le fait déjà. Nous l'invitons aussi à réfléchir à des économies structurelles dans chacun des départements, en se fondant sur une analyse et des réflexions à long terme. Il faudra simultanément veiller à renforcer l'attractivité de cette ville grâce à un accueil agréable, grâce à une administration efficace, grâce à des rues propres et conviviales afin de favoriser la venue de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises et d'éviter aussi l'exode de ceux-là et celles-ci. Il faudra préserver les conditions de travail du personnel, maintenir son potentiel de créativité dans le suivi de nos projets d'investissements ou dans les efforts de collaboration intercommunale. Il s'agit de veiller au maintien de nos capacités dans le domaine financier et dans le respect de nos futurs budgets.

Nous comptons également sur les décisions populaires, tant en ce qui concerne le projet de fusion de communes que celui d'agglomération. Nous comptons aussi sur le travail efficace de nos députés de la Ville au Grand Conseil et au sein de ses commissions, quelle que soit leur couleur politique. Nous attendons de ces représentants de Fribourg au sein du Législatif cantonal qu'ils sachent défendre les intérêts de notre cité.

Voilà les considérations et remarques que le groupe PCSO souhaitait faire au sujet de ce budget de fonctionnement de la Ville et des Services industriels."

Pause

La séance est suspendue à 21.50 heures pour une pause. Celle-ci se termine à 22.00 heures.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, a pris bonne note des commentaires des groupes concernant le budget. "A M. J. Clerc, Président de la Commission financière, je réponds comme suit. Nous pouvons comprendre que la Commission financière soit déçue. Le Conseil communal l'est également. L'inventaire des causes de cette situation dressé par la Commission financière démontre bien qu'à chaque fois que nous avons essayé de tendre à l'équilibre budgétaire, nous avons été contraints de supporter des charges nouvelles. Il y a une année, lors de l'adoption du budget 2007, la Commission financière a demandé que le déficit du budget 2008 soit en diminution de 2 millions de francs par rapport à celui de l'année en cours. Que constate-t-on en page 4 du message n° 27 ? Que les charges supplémentaires brutes découlant de la seule RPT atteignent 1'765'328 francs par rapport au budget 2007. Nous ne sommes ainsi pas loin du compte.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Le Conseil communal a travaillé de manière très approfondie pour analyser tout le système des dépenses liées. Dans une première étape, décision a été prise que la charge pour les pertes de gains ne serait plus assumée par le biais d'une assurance, mais directement par la Commune. Je rappelle, toutefois, qu'il existe des délais pour dénoncer un contrat d'assurance. A l'intention de M. Clerc, j'ajoute que le Conseil communal ne s'est pas dispensé de chercher des diminutions de dépenses dans le ménage communal, mais qu'il a fait le choix très clair – je le redis – de ne pas couper dans les prestations aux citoyens et au personnel, aussi longtemps qu'il ne sera pas parvenu à faire prendre en considération par les autres collectivités publiques une répartition plus juste des charges liées. Si celles-ci sont réparties équitablement, notre capital devrait, en un exercice, retrouver les chiffres noirs et l'équilibre budgétaire. Je rappelle aussi que la dette de la Ville de Fribourg est de 3'140 francs par habitant, contre une moyenne cantonale de 2'171 francs. C'est donc tout à fait acceptable. Autre constat essentiel : notre Commune n'emprunte pas pour les besoins de son ménage courant. C'est loin d'être le cas de toutes les communes. Nos recettes couvrent le compte de fonctionnement. Nous n'empruntons que pour nos investissements. Il est important de le faire pour les générations futures.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal ne peut suivre les propositions de la Commission financière de procéder à des coupes dans le budget de fonctionnement. Lors de l'examen du budget de chaque direction, le Conseil communal développera son argumentation à l'égard de ces propositions de coupes de la Commission financière.

Pour les positions 31 : 'Biens, services et marchandises' du budget par nature, la Direction des Finances a analysé, une nouvelle fois, toutes les rubriques et ne peut en aucun cas appliquer une diminution linéaire de 1,5% telle que demandée. Ainsi, la position 312 : 'Eau, énergie, combustibles' couvre des dépenses incompressibles et même trop basses, selon certains membres de la Commission financière eux-mêmes. Sous la rubrique 318 : 'Honoraires et prestations de service' figure le contrat pour la révision des comptes passé avec la fiduciaire. Je rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale. Quant aux contrats d'assurance, ils sont signés pour plusieurs années. La Step ou la décharge de Châtillon n'ont aucune influence sur le compte de fonctionnement de la Commune, parce que ces chapitres sont financés par des recettes spécifiques qui leurs sont obligatoirement affectées. On peut toujours imaginer de réduire ou de supprimer le forfait alloué pour les repas pris dans les accueils extrascolaires, sous la position 317 : 'Dédommagements'. Je vous laisse juges. Je rappelle, aussi, qu'il est impossible de diminuer une imputation, comme propose de le faire la Commission financière sous le chapitre de l'Informatique.

Le Conseil communal réaffirme, ici et maintenant, ses options et ne peut suivre les propositions de la Commission financière, malgré les menaces de rejet du budget. Faut-il limiter sa vision des choses qu'à la seule et unique approche financière, en oubliant toute approche politique ? Assainir la situation financière de la Ville, oui, mais pas à n'importe quel prix."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

"Le Conseil communal est évidemment sensible – et Dieu sait s'il l'est – à l'ensemble de la question financière. Il s'agit d'un problème financier et politique excessivement lourd. Nous y sommes confrontés quotidiennement. Le Conseil communal s'inscrit, dès lors, en faux contre les allégations de certains selon lesquelles nous aurions un Exécutif ignorant des réalités et irréaliste, opposé à un Conseil général qui assumerait ses responsabilités. Mmes et MM. les membres du Conseil général, sommes-nous ici pour affaiblir encore notre Commune, son administration, les prestations à la population de notre cité et, en conséquence, l'attractivité de notre ville ? Ou bien sommes-nous ici pour trouver, par le truchement de nos groupes politiques, y compris au niveau cantonal et en particulier par le biais de nos représentants à l'Exécutif du Canton, des solutions équitables et en adéquation avec nos besoins ? Ces besoins, dont vous-mêmes estimez souvent qu'ils sont insuffisamment pris en considération. Pas plus tard que lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons enregistré le dépôt de trois propositions pour la réalisation d'une piscine couverte, d'une centrale de chauffage et d'un 'éco-quartier'. Ces idées sont hautement souhaitables, mais aussi très largement au-delà de nos ressources. Le Conseil communal ose espérer qu'une majorité large, au moins au niveau communal, partage ce point de vue.

Dans son rapport, la Commission financière affirme : 'Aucun redressement n'est amorcé alors que la situation économique s'est notablement améliorée.' S'il est parfaitement vrai que la conjoncture économique s'est redressée, ce fait se traduit malheureusement uniquement dans la progression des recettes de la fiscalité sur les personnes morales, mais non de celles sur les personnes physiques. En revanche, il est faux d'affirmer que l'évolution de notre budget est liée directement à l'évolution de la situation économique, en raison de divers facteurs. Sur ce point, j'ai entendu un conseiller général prétendre que nous nous complaisons dans un rôle de victimes. Non, nous nous battons en permanence contre les effets négatifs de ces problèmes structurels.

Nous vivons dans un système fédéral qui permet à la Confédération de reporter ces charges sur les cantons, puis indirectement sur les communes. C'est ce que la quasi-totalité d'entre vous a dénoncé suite à la mise en œuvre de cette fameuse RPT qui, à l'époque, a été vendue comme devant être favorable aux cantons, mais qui visiblement ne l'est pas et qui n'est en tout cas pas favorable aux communes, dont Fribourg.

Deuxième facteur : c'est que les impôts – c'est une réalité – sont en décalage avec l'évolution économique, puisque la dernière base fiscale facturée est celle de 2005 et que le solde des recettes fiscales est le résultat d'une évaluation. Si je parle de l'année 2005, ce n'est pas sans raison, puisque jusqu'à cette date-là, et pour toutes les années antérieures, toutes les décisions du Grand Conseil de réduction de la fiscalité cantonale se répercutaient automatiquement sur la fiscalité communale. C'est pendant toutes ces années que votre serviteur s'est battu contre ces décisions pour obtenir enfin, après un rude combat, en 2006, la majorité nécessaire au découplage de ces deux fiscalités. Au cours des exercices précédant cette décision, les décisions du Grand Conseil ont privé la Commune de Fribourg au total de 6 millions de francs de recettes fiscales annuelles sur les personnes physiques.

Dans le même temps, d'autres réformes ont produit leurs effets. On a souvent cité, ici même, la RPT. Je n'y reviens pas, sauf pour préciser ceci : pour la Ville, la RPT représente globalement 1,7 million de

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

francs de dépenses liées supplémentaires. Ce montant se décompose comme suit. L'ensemble des tâches qui restent aux communes progresse de 500'000 francs. Quant à la RPT, pure et dure, admise par le Conseil d'Etat, elle s'accroît de 345'000 francs. S'y ajoute une dépense exceptionnelle et qui ne devrait pas se répéter – mais enfin il faut toujours s'attendre à de mauvaises surprises – pour un rattrapage d'Al fédérale, une dépense donc de 860'000 francs. Le Conseil fédéral a présenté, à plusieurs reprises, des estimations du coût de cette opération à l'ensemble des Cantons, et en particulier à leurs services financiers.

Dans un premier temps, en janvier 2007, les effets de la RPT – sans corrections de l'Etat – auraient entraînés une hausse des dépenses pour les communes de l'ordre de 29 millions de francs dont 'seulement' 12 millions de francs pour la Ville de Fribourg. Inutile de vous dire qu'à ce moment-là, grâce à l'union qui s'est faite au sein de l'Association des communes fribourgeoises, une première contre-proposition a été présentée. Cette première proposition envisageait une compensation de la part de l'Etat de 8 millions de francs. Pour la Ville de Fribourg, cette première répartition aurait représenté, malgré tout, une augmentation de ses charges par rapport à la situation antérieure, de 4,4 millions de francs. Cette nouvelle répartition a donc été jugée insuffisante. Dans un second temps, une nouvelle répartition aurait entraîné une hausse, par rapport à la situation antérieure, des charges de la Ville de 3'100'000 francs. Cette nouvelle répartition a, une nouvelle fois, été jugée insatisfaisante par l'ensemble des communes, membres de l'Association.

Nous sommes finalement arrivés à un accord politique, au mois de juin 2007, qui a permis – théoriquement – sous réserve de vérifications, sous réserve de calculs qui devront être refaits en 2010, une neutralité totale de la mise en œuvre de la RPT. Ce n'est pas encore le cas pour le budget 2008. Cela devrait être le cas grâce à des corrections ultérieures. Il est évident que si nous voulons parvenir à ce genre de résultats, nous devons compter non seulement sur nos propres forces, mais également sur celles de nos représentants et de nos partis respectifs au sein le l'Exécutif cantonal. Je constate, en effet, que ce soir il y a au moins un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que nos difficultés et les problèmes que nous affrontons sont essentiellement d'ordre structurel.

Permettez-moi également de revenir sur la planification financière de la législature, qui a fait l'objet d'une actualisation au mois de septembre. Que nous vous propositions-nous en fonction de ce que nous connaissions à ce moment-là ? Nous vous annonçons un budget 2008 déficitaire de l'ordre de 4 millions de francs. Ce plan financier prévoyait une progression, l'année prochaine, de 1,5% des frais salariaux et de 1,5% également des dépenses pour biens, services et marchandises. Cet objectif a alors été jugé comme totalement utopique et irréaliste par certains d'entre vous. Il a été tenu. En prenant en considération ces éléments et sans oublier ces baisses fiscales qui ont été constatées par les uns et les autres, nous aurions pu, en pratiquant la politique du pire, vous présenter un projet de budget déficitaire à hauteur de 9,5 millions de francs, en lieu et place des 4 millions annoncés en septembre. Dans ces conditions, l'excédent que nous vous présentons n'atteint que 5,3 millions de francs. Cela signifie qu'outre la compensation de 1,2 millions de francs, nous sommes parvenus, grâce à nos efforts, à réduire les charges de plus de 3 millions de francs. En réalité, nous avons ainsi bien respecté, malgré le changement des règles de jeux, la diminution du déficit de 2 millions de francs que vous aviez souhaitée l'année passée.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Certaines interventions méritent des réponses. Sachez, M. S. Peiry, que le Conseil communal n'est pas resté passif face aux difficultés financières, simplement parce que nous ne sommes pas d'accord sur les méthodes à utiliser. Il n'y a pas eu d'inaction de l'Exécutif en ce qui concerne les répercussions de la RPT. Je peux en témoigner. Pourquoi ce recul des recettes fiscales est-il si pénalisant pour la Ville de Fribourg, même si, je vous le rappelle, ce n'est pas la seule commune à souffrir de ce phénomène ? Vous avez pu lire dans la presse que des communes voisines qui, apparemment, bénéficiaient de situations avantageuses, en sont arrivées à proposer à leurs citoyens un relèvement de leurs impôts. C'est en particulier le cas de Marly et de Givisiez. Vous avez pu lire que la Commune de Villars-sur-Glâne est proche de l'implosion et que la Commune fusionnée de Bulle connaît une situation budgétaire extrêmement difficile, dans la mesure où le déficit annoncé frôle la barre de 5 %. Nous ne sommes donc pas les seuls à être confrontés à ces difficultés. Je le dis non pas pour m'en réjouir, mais parce qu'il en est ainsi. Nous osons espérer que tous les partis politiques présents dans les exécutifs de ces différentes communes, ainsi qu'au sein des instances cantonales, sauront en tirer les leçons qui s'imposent.

Mme A. Burgener Woeffray rejoint l'analyse du Conseil communal et s'oppose en particulier à la proposition de la Commission financière touchant l'indexation des traitements du personnel. Nous rediscuterons de ce point lors de l'examen de détail.

A M. M. Ducrest qui s'est exprimé au nom du groupe démocrate-chrétien, je dois préciser que le Conseil communal ne conteste pas que l'excédent de charges du budget 2008 atteint 5,3 millions de francs, mais considère que les règles du jeu telles que vous les avez définies, vous les membres de la Commission financière, en 2006, ont largement changé. Ces faits donnent au budget, nous en convenons, une allure moins bonne. Toutefois, si ces règles étaient restées mêmes, nous vous aurions très certainement présenté un projet de budget largement moins déficitaire et qui irait dans le sens que vous aviez souhaité. Il dépend de la volonté politique de tous – c'est tellement évident que je n'y reviendrai pas – non seulement des personnes ici présentes, mais au sein de chacun de vos partis, d'agir dans le cadre de la consultation en cours concernant l'introduction de la RPT. Actuellement, toutes les communes sont consultées à ce sujet, l'Association des communes fribourgeoises est consultée, la conférence des syndicats des chefs-lieux des grandes communes est consultée... Mais les partis politiques sont aussi consultés à ce sujet. Il appartient à tous ces représentants de s'exprimer pour faire un sort à cet objet. Au nom du Conseil communal, je remercie le groupe démocrate-chrétien – je suppose que tous les groupes y apporteront leur soutien – de la présentation de son projet de résolution. Ce soutien est bienvenu pour le Conseil communal, mais il sera malheureusement insuffisant, si nous en restions là.

Non, M. G. Gaillard, le Conseil communal ne fait pas fi des vœux et des desiderata du Conseil général. Je pourrais reprendre les exemples que vous citez et en ajouter d'autres. Mais, le Conseil communal doit parfois lutter contre les velléités dépensières de certaines des propositions qui nous sont présentées par le Conseil général. Vous critiquez le rapport de l'Exécutif qui répond à la proposition du Conseiller général Peiry. Cette réponse vous a fourni uniquement ce qu'il est possible de faire en l'état du dossier pour le présent budget. J'ai en main tout le dossier qui résulte de l'analyse de cette proposition..."

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

s'écrit :

M. John Clerc, Président de la Commission financière,

"Le Conseil général ne l'a jamais reçu."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, poursuit :

"C'est un document interne."

(Mme Antoinette de Weck (PLR) de remarquer :

"Alors, à quoi sert-il ?")

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, de répliquer :

"Il s'agit d'un ensemble de travaux d'analyses qui nous permettra d'élargir le financement de certaines prestations qui servent non seulement la commune, mais l'ensemble de l'agglomération. Un certain nombre de choses est en voie de réalisation. Cette remarque est une réponse complémentaire."

J'aimerais également rappeler à M. Gaillard, qui s'est référé au 'Freiburger Nachrichten', que la RPT, telle que ses effets ont été évalués, se fonde sur les chiffres de 2004/2005. Le Professeur B. Dafflon en est du reste parfaitement conscient. Vous pouvez dès lors imaginer qu'entre aujourd'hui et 2011, il faudra bien réactualiser ces données chiffrées, pour qu'elles soient considérées par tout le monde comme acquises. Nous n'attendons pas que la roue de la fortune tourne. En revanche, nous attendons un soutien beaucoup plus large."

Que faire en pareille situation ? Mme R. Strobel affirme que nous nous contentons d'un rôle de victimes. Je ne le pense pas. Nous jouons, au contraire, un rôle absolument actif. C'est grâce à nos interventions que l'Association des communes fribourgeoises s'est saisie réellement du dossier de la RPT."

Il y a eu dans ce dossier un engagement et une collaboration très poussés de notre service des Finances. Il en est de même pour la question du coût de l'introduction de la seconde année d'école enfantine. Pour l'heure, sans combattre le principe de cette introduction, l'Association des communes fribourgeoises tient absolument – c'est une position qui n'est pas négociable – à ce que l'Etat prenne la totalité de cette opération à sa charge. Il faut que le Canton respecte les engagements pris par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil en 2005 au moment où il s'était agi de répartir la part revenant à Fribourg du bénéfice de la vente de l'or de la Banque nationale. A ce moment-là, l'Etat s'était réservé la totalité de cette manne de 750 millions de francs. Mme Strobel parle aussi de projets d'investissements onéreux. Sachez que le Conseil communal donnera l'information la plus large possible tant au sujet de l'aménagement du site de Saint-Léonard que des mesures d'accompagnement du pont de la Poya, dans un premier temps par le truchement de la Commission financière, puis par le biais du Conseil général. Ce sera une information complète et non pas partielle que vous recevrez lors de l'une de vos toutes prochaines séances, soit à la fin de l'hiver, soit au printemps prochain."

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Voilà l'ensemble des raisons qui font que le Conseil communal n'entend effectivement pas accepter les propositions de la Commission financière et vous engage à soutenir le projet de budget tel qu'il vous a été soumis."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles et des Affaires sociales, s'exprime comme dans les termes ci-après :

"J'ai quelques commentaires à faire au sujet des interventions concernant cette discussion générale du budget. La Commission financière a-t-elle obtenu, en trois ans, l'infailibilité pontificale et ses interventions sont-elles devenues parole d'évangile ? Je vous rappelle en effet qu'il y a un peu plus de deux ans, ce Conseil général a fait fi de l'avis de la Commission financière, alors présidée par un représentant des partis bourgeois, M. C. Joye, toujours présent, avis qui recommandait de ne pas voter le crédit pour la salle de spectacle parce que nous n'avions pas 'les sous'. Et tout à coup, ce soir, la Commission financière possède l'infailibilité pontificale. Je m'en étonne. Les incohérences du monde politique me surprendront toujours. A longueur d'année, vous exigez de notre administration un rapport sur tel ou tel sujet. Vous nous demandez de réduire le tarif des accueils scolaires pour les hauts salaires. Certains souhaitent qu'on diminue le coût de telle prestation ou qu'on renforce tel autre service à la population. De gauche et de droite, vous giflez le Conseil communal avec bonheur.

Nous devons toujours nous contenir. Mais ce soir, je suis fâchée. Certes, M. S. Peiry, il est peut-être peu glorieux de couper 80'000 francs pour des 'chouïas' sur les abonnements Presto et sur le remboursement de l'impôt sur les chiens des personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI. Toutefois, à force d'entendre réclamer des économies, il a bien fallu examiner, en tout cas dans mes Directions, où nous pourrions faire quelques économies et 'gratouiller' quelques francs. Certes, ce n'est pas très glorieux, j'en conviens. J'aimerais toutefois rappeler que donner quelques 'chouïas' aux bénéficiaires des prestations complémentaires engendre des 'effets de seuil'. Nombre de retraités ne bénéficient pas des prestations complémentaires, parce qu'ils ont un deuxième pilier. Ces personnes comptent un revenu trop élevé de 200 à 300 francs non pas par mois, mais par année pour avoir droit aux prestations complémentaires. Ces gens-là n'ont droit, eux, à rien, ni à la prise en charge des frais non couverts de caisse maladie, ni à une quelconque autre subvention ... Les CFF l'ont bien compris, puisqu'ils ont supprimé tout rabais pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Quand on dit qu'en diminuant le chapitre 31 'Biens, services et marchandises' du budget par nature, on ne touche pas aux Ecoles et aux Affaires sociales, c'est faux ! Sous ce chapitre figure notamment le matériel d'enseignement. Que faudra-t-il faire quand on constatera qu'en fonction des effectifs scolaires, il est nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire ? Que faudra-t-il faire si Mme I. Chassot, Directrice de la DICS, exige de nouveaux manuels pour l'enseignement de la langue partenaire ou pour la géographie ? Devrons-nous répondre : non, nous n'enseignerons pas ce type de leçon, parce que nous ne disposons pas du matériel d'enseignement ! J'aimerais ajouter que sous le chapitre budgétaire de la Direction des Ecoles, figurent 360'000 francs supplémentaires dus à la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil d'indexer les salaires du personnel de l'Etat de 2 %. Je n'y suis pas opposée, parce que j'estime que le personnel de l'Etat le mérite. Mais pourquoi défavoriser, pour une

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

somme presque semblable, voire même moindre, les collaborateurs de la Ville de Fribourg ? Depuis que je suis membre de l'Exécutif, c'est-à-dire depuis 1996, nous avons toujours connu des budgets déficitaires, alors que j'y ai connu des majorités bourgeoises sur la plus grande partie de mon parcours. Là, personne ne m'a jamais fait la moindre remarque. Mais, on fait des fêtes, on invite et on s'encense. Pour ça, il n'y a jamais trop d'argent !

En 2000, le Conseil communal de l'époque avait commandé une étude à KPMG pour savoir pour quelles raisons nous étions constamment en déficit, bien que nous ayons gratté les fonds de tiroir. Eh bien, KPMG est arrivée à la conclusion qui suit : 'Vendez la patinoire'. Qu'est-ce que vous faites : vous en construisez une deuxième ! 'Vendez la piscine.'. On nous en réclame une nouvelle ! 'Vendez les terrains de football.'. On en a fait des terrains synthétiques !

Voilà l'incohérence. Pourquoi défavoriser la ville par rapport à l'ensemble du canton, parce que l'Etat a des clés de répartition injustes et qui nous pénalisent. C'est une erreur. Pour finir, je dirai que l'oiseau qui salit son nid est un sale oiseau." (Applaudissements)

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Sur cette citation de M. Quartenoud, qui a été déterrée pour la circonstance, je vous donnerai rapidement l'avis de la Commission financière. Pour ce qui est de l'infailibilité pontificale, je n'ai rien d'un expert. Je n'étais pas au Concile Vatican I en 1870 et je suis protestant. (Rires) Dans une assemblée qui compte sept partis et six groupes, il est évident que les vues seront fort divergentes et parfois irréconciliables. En entendant les orateurs du Conseil communal, j'ai l'impression qu'on peut résumer leur message ainsi : plus la situation se dégrade, moins l'on est prêt à agir pour ne pas punir ceux-ci ou ceux-là. Ce raisonnement, j'ai quelques peines à l'admettre. Dans ma vie professionnelle, j'ai vu à l'œuvre des W. Ritschard, des G.-A. Chevallaz, des O. Stich, des K. Villiger qui s'efforçaient d'équilibrer les finances de la Confédération. Ce que je peux vous dire, c'est qu'ils n'y seraient jamais parvenus s'ils avaient laissé inchangées toutes les rubriques budgétaires. C'est précisément parce qu'ils sont parvenus à faire comprendre qu'à un certain moment, des sacrifices étaient indispensables qu'on est parvenu à des améliorations.

Après avoir écouté tous les orateurs, j'aimerais relever deux points. On nous parle et reparle du pont de la Poya et de la salle de spectacle. Il faut être démocrate ; il faut accepter que 50,7 % des votants de la ville – une majorité certes de 125 voix – ont voulu cette salle de spectacle et ne pas remettre en cause, à chaque séance, la légitimité de cette décision démocratiquement acquise. Il faut aussi ajouter que la construction du pont de la Poya a été acceptée, sauf erreur, à près de 90 % des votants. A un moment donné, il faudrait aussi que du côté des 'Verts', on admette que cette décision est définitive.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

On nous a parlé d'un manque de relais auprès de l'Etat. Je constate simplement qu'au sein du Conseil d'Etat actuel, il n'y a personne qui habite en ville de Fribourg. On peut habiter à Marly ou à Granges-Paccot, on peut habiter dans une commune 'fusionnable' ou 'agglomérable', mais l'on n'est pas encore imprégné de l'esprit des finances publiques de la Ville de Fribourg. On n'a pas l'air d'avoir réalisé la situation dans laquelle nous nous trouvons. C'est extrêmement fâcheux.

*Permettez-moi d'ajouter encore une seule chose. J'ai de la peine à me réjouir que la dette de la Commune soit de 3'140 francs par habitant. Faut-il se réjouir que notre dette par habitant soit inférieure à celle de Vuisternens-en-Ogoz ? Dans la lettre que vient de nous envoyer le Service des communes, il est dit : 'Il s'avère qu'un certain nombre de ces indicateurs ne sont pas favorables pour l'année 2006 ?????, à savoir le degré d'autofinancement et la capacité d'autofinancement.'. (cf. lettre du Service des communes au Conseil communal du 11 décembre 2007). Tenons donc compte de la correspondance qu'on nous envoie. Quand on nous dit, vous voulez toucher la position 31 et enlever 1,5 %, lisez bien la proposition de la Commission financière. La Commission financière propose de réduire **"globalement"** cette position. Cela signifie bien qu'on peut réduire ici de 2 %, là de 2,5 %, ici de 0,5 % ou là de 4 % ... Pourvu que le résultat final soit de 350'000 francs. Vous avez donné mandat à M. J. Pollet de recenser chaque rubrique et vous venez nous dire aujourd'hui qu'on ne pourra pas payer la facture de la fiduciaire mandatée. Eh bien, essayez de voir s'il n'y a pas des rubriques sous cette position 31, s'il n'y a pas des rubriques qui peuvent être diminuées plus que d'autres, mais ne nous faites pas croire que nous voulons toucher spécialement ceci ou cela. Notre proposition est bien de réduire globalement le chapitre 31."*

Examen de détail

L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

La Présidente rappelle à ses collègues certaines dispositions légales et réglementaires. Selon l'article 88, 3^e alinéa LCo, "les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement.". Le cas échéant, le Conseil général doit prendre deux décisions, à savoir celle d'accroître la charge et celle consacrant la compensation. Ce mode de faire respecte la simultanéité des décisions. Il convient d'ajouter qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 17 juin 1992, les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que toute compensation doit être trouvée dans des chapitres qui n'ont pas encore été examinés, mais qu'en aucun cas, le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà accepté par l'assemblée. Pour assurer le bon déroulement des débats, je vous prie de déposer tout amendement par écrit, en indiquant le numéro complet des rubriques budgétaires touchées.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

I. ADMINISTRATION GENERALE

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

300 Traitements

Report de l'indexation

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève qu'il y a lieu de mettre aux voix la proposition de la Commission concernant la compensation du renchérissement. Il se trouve sous la présente Direction diverses rubriques "Traitements". C'est l'occasion de trancher cette question. La toute première de ces rubriques est la position 100.300.00 : "Traitements (du Conseil communal)". Cela ne signifie pas que l'on s'en prend aux traitements de cet auguste aréopage. Notre proposition porte sur toutes les rubriques de traitements.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, a bien compris que la proposition de la Commission financière porte sur toutes les positions 300 : "Traitements". *"J'ose imaginer que s'il y a un débat sous le chapitre de l'Administration générale, il n'y en aura pas un deuxième sous tous les autres chapitres du budget. Il ne doit y avoir qu'une seule décision."*

M. John Clerc, Président de la Commission financière, de répondre :

"Exactement".

La Présidente précise ce qui suit :

"Nous procéderons ainsi. Nous avons tous entendu et ré-entendu les diverses propositions d'amendements de la Commission financière sous ce chapitre de l'Administration générale."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle la teneur de la proposition d'amendement que cette dernière présente :

"Nous demandons de différer l'indexation des traitements du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2008."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

"Le Conseil communal s'oppose à cette proposition générale de n'accorder l'indexation des salaires qu'au 1^{er} juillet 2008 pour plusieurs raisons.

La première de ces raisons est de nature technique. Elle est liée à la base de calcul de la différence d'indice pris en considération pour l'indexation. Jusqu'au budget 2008, cette différence était calculée de novembre à novembre. Cette référence à l'indice de novembre nous a placés dans une situation particulièrement délicate lors de l'établissement de plusieurs budgets. En effet, lorsque nous adoptons le budget et calculons l'indexation, l'indice de référence de novembre n'était que supposé, mais non pas connu. Nous avons donc entamé une série de discussions au sein de la commission paritaire afin de passer, en l'espace de deux ans, d'un indice calculé non plus de novembre à novembre, mais de septembre à

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

septembre. Ainsi, pour le budget 2008, l'indexation a été calculée sur la différence entre l'indice d'octobre 2007 et l'indice de novembre 2006. Cette différence s'est établie à 1,4 point, soit à une indexation de 1,3%. Nous n'avons ainsi pas pris en considération la totalité de l'indice de renchérissement annuel. Il est évident que pour le budget 2009, nous calculerons la différence entre l'indice de septembre 2008 et celui d'octobre 2007. Cette transition portant sur l'indice de référence a pour conséquence que l'indexation ne sera que de 1,3%, alors que si l'on avait pris en considération la totalité des douze mois, cette indexation se serait établie à 1,8%. Il s'agit d'un élément non négligeable qu'il convient de prendre en considération dans votre décision.

La seconde raison a déjà été évoquée, c'est que parmi l'ensemble des charges qui nous sont imposées par la législation, figure une participation liée de la Commune de Fribourg de 357'000 francs à l'augmentation des salaires du personnel de l'Etat et en particulier de ceux du personnel enseignant. En fonction du mode de répartition de ce dernier type de dépenses liées, la quasi-totalité de cette hausse est prise en charge par la Ville. Le Conseil communal estime que dans ces conditions, il serait tout à fait injuste de priver le personnel communal de l'indexation des traitements au 1^{er} janvier 2008 pour la reporter au 1^{er} juillet 2008.

J'ajoute que pour ces calculs, la Commission financière s'est basée sur l'ensemble des coûts salariaux et non pas sur l'ensemble des salaires. Selon le calcul que nous estimons correct, effectué par le service des Finances, le gain réel résultant de la proposition de la Commission financière, atteindrait 282'950 francs. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil communal vous prie de ne pas accepter la proposition de la Commission financière."

M. Philippe Wandeler (PCSO) relève que le groupe chrétien-social/Ouverture est absolument opposé au report de l'indexation au 1^{er} juillet 2008. En 2007, pour les festivités du 850^{ème} anniversaire de la Fondation de Fribourg, de nombreux employés de la Ville ont été mis à forte contribution. De manière générale, nous avons un personnel de qualité et motivé. Il appartient du reste au Conseil communal de s'assurer de cette motivation et de veiller à mettre à la bonne place la bonne personne en cas de problème. Il est juste d'accorder aux collaborateurs de la Commune l'indexation de leurs traitements. Il s'agit simplement de préserver le pouvoir d'achat des employés communaux qui subissent, comme tout le monde, la hausse des prix.

Ensuite, les charges du personnel ne sont en réalité que des estimations de coûts. En ce sens, il est injuste d'exiger de nos collaborateurs un sacrifice salarial simplement pour réduire les coûts prévisionnels de ces charges de personnel. Or, il me semble qu'il y a effectivement eu, au cours des dernières années, un effort marqué pour contenir ce type de charges. Je reconnais, qu'en soi, c'est une bonne chose. Mais, il faut, en même temps, admettre qu'on exige souvent beaucoup du personnel communal. Il est important de le reconnaître.

Un autre élément à prendre en considération, c'est l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. C'est une bonne chose, mais cette opération a un coût tant pour les contribuables que pour les collaborateurs de la Commune. Ils doivent participer à l'assainissement de la CPPVF par une augmentation de leurs cotisations à cette institution. Une contribution paritaire de 2,5% est appliquée

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

depuis quelque temps et se traduit déjà par une diminution de l'argent disponible pour nos collaborateurs. Cet effort se poursuivra en 2008. De ce point de vue, il nous semble parfaitement justifié d'accorder une reconnaissance financière à notre personnel.

Je suis membre depuis, sauf erreur, trente ans de ce Conseil général. Je ne me rappelle pas d'avoir vu un budget avec un solde positif. On nous a toujours dit que demain, ce sera le déluge. Pour ce qui est de l'endettement de la Ville, nous nous trouvons dans la moyenne des communes de la région et même plutôt en dessous de la moyenne. Villars-sur-Glâne a un endettement de 9'000 francs par habitant. De ce point de vue, il faut dire que nous n'avons pas une situation catastrophique. Nous faisons face à cette situation depuis de nombreuses années. Toute une série de facteurs l'explique. Nous devons, ensemble, veiller à ne pas aggraver les choses, mais nous devons aussi reconnaître que de nombreux facteurs externes en sont à l'origine. Tous ces éléments font qu'il ne me paraît pas justifié de pénaliser aujourd'hui notre personnel.

Notre groupe s'oppose au report de l'indexation au 1^{er} juillet 2008 pour économiser 350'000 francs, d'autant plus que ce report créerait une inégalité de traitements avec les employés de l'Etat, notamment les enseignants dont nous payons indirectement le traitement. On peut aussi penser au personnel des institutions que nous subventionnons en vertu de la législation sur l'aide aux personnes invalides. Il en va ainsi de l'égalité de traitements et du droit à un salaire correct.

Mme Catherine Rouvenaz (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Notre prise de position ne vous surprendra pas. Le groupe des 'Verts' s'oppose catégoriquement au report de cette indexation pour des raisons de principe évidentes. Les salariés de la Commune, comme tous les autres, ont droit à ce que leurs revenus suivent l'évolution du coût de la vie qui prend l'ascenseur à Fribourg comme ailleurs. Il ne s'agit pas, du reste, d'une hausse réelle des salaires, mais bien d'une légitime compensation du renchérissement. Il a déjà été dit, à plusieurs reprises, ce soir, que les employés de l'Etat ont droit à un relèvement de leur traitement de 2 %, y compris une indexation de 1,8%. Il serait, de ce fait, totalement injuste que la Ville de Fribourg doive d'un côté verser 2% aux enseignants dès le 1^{er} janvier 2008 mais seulement 1,3% à son propre personnel au 1^{er} juillet 2008. Difficultés budgétaires ou non, il est exclu que notre groupe cautionne une telle inégalité de traitements. Il y a des choses qui méritent d'être répétées et, en particulier, que le déficit de la Ville est dû en grande partie à des réformes que les 'Verts' ont vigoureusement combattu tant au niveau fédéral, comme la RPT, qu'au niveau cantonal, comme les baisses d'impôts successives arrêtées par le Grand Conseil.

Voilà, le résultat est là : une réduction des recettes fiscales de 6 millions de francs et 1,2 million de francs de charges supplémentaires à cause de la RPT. Allons-nous, chaque année, repousser, raboter, supprimer et remettre en question les postes budgétaires concernant les traitements du personnel communal ? Nous préférons mettre tout de suite le point sur les 'i'. Il est exclu que les employés communaux fassent les frais d'une telle politique. C'est pourquoi les 'Verts', à l'unanimité, rejettent la proposition de la Commission financière."

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relève que le complément d'informations donné, il y a quelques instants, par M. le Syndic, conforte le groupe socialiste dans sa décision de s'opposer à la proposition de la Commission financière.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, invite M. P. Wandeler, qui a fait mention du 850^{ème} anniversaire de notre cité, à consulter l'ouvrage publié à cette occasion. Il y trouvera le résultat des comptes de la Commune de Fribourg, sauf erreur, depuis 1857. Il pourra y constater que les comptes de la Ville étaient, à une certaine époque, bénéficiaires, notamment quand M. P. Boivin était Directeur des Finances. Ce n'est pas dû à son seul mérite, mais, à ce moment-là, les comptes communaux étaient bénéficiaires.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, remarque qu'on pourrait aussi rappeler qu'à la même époque, le groupe socialiste avait proposé une baisse d'impôts et que les groupes démocrate-chrétien et radical l'avaient refusée. *"Mais enfin, il ne sert à rien de vouloir refaire l'histoire !"* (Rires)

J'aimerais ajouter un élément supplémentaire. Depuis plusieurs années, nous avons suivi, les uns et les autres, une règle de comportement. Parfois, vous nous l'avez même imposée. "Regardons ce que fait l'Etat et suivons son exemple". Ainsi, lorsque le Canton a mis en œuvre un report de l'indexation, nous avons fait de même. Aujourd'hui que l'Etat, non seulement n'a décidé aucun report de l'indexation, mais offre même à ses collaborateurs une hausse réelle de leur traitement, nous estimons parfaitement immoral que le personnel communal devienne la victime de notre situation budgétaire.

Permettez-moi, enfin, de développer un dernier argument. On a affirmé ici ou là que les statuts du personnel seraient un peu trop favorables à nos employés. Je me dois de vous rappeler que c'est vous, Mmes et MM. les membres du Conseil général, qui avez adopté ce règlement en 1998. Des amendements provenant d'un peu tous les groupes ont été, à l'époque, acceptés. En qualité d'employeur, nous devons également avoir comme souci de maintenir, par rapport au reste du secteur public, l'attractivité des salaires que nous offrons.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous demande de refuser la proposition de la Commission financière.

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal d'accorder l'indexation de 1,3% dès le 1^{er} janvier 2008, la proposition de la Commission financière de reporter cette indexation au 1^{er} juillet 2008 l'emporte par 39 voix contre 38. (Murmures)

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)	310	<u>Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement</u>
	311	<u>Mobilier, machines, véhicules</u>
	312	<u>Eau, énergie, combustibles</u>
	313	<u>Autres marchandises</u>
	314	<u>Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles</u>
	315	<u>Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers</u>
	317	<u>Dédommagements</u>
	318	<u>Honoraires et prestations de service</u>

La Présidente précise, d'entente avec le Président de la Commission financière, que celle-ci est évidemment obligée d'intervenir sous le chapitre budgétaire de l'Administration générale, la décision quant à une réduction globale de 1,5 % de toutes ces rubriques peut être prise d'un seul coup, pour savoir si nous suivons ou non l'amendement de la Commission financière. Il est évident que si cette proposition devait être refusée, il ne serait pas possible d'empêcher des membres de reprendre des propositions de réduction de l'une ou l'autre de ces rubriques lors de l'examen du budget des différents départements.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répète que le Conseil communal ne peut pas soutenir une coupe linéaire de 1,5 % sur l'ensemble des positions 31 "Biens, services et marchandises". Il est impossible de diminuer ces rubriques pour un montant de 350'000 francs. Tous ces postes ont déjà fait l'objet de diminutions importantes lors de la première lecture, puis de la deuxième lecture du budget. Ces postes sont les seuls où nous pouvons intervenir directement. Les montants inscrits sont à la limite de l'acceptable, si l'on veut assurer un service public responsable et attractif pour notre cité. Le Conseil communal s'oppose donc à cette réduction linéaire de 1,5 %.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, a déjà expliqué, à plusieurs reprises, de quoi il s'agit. "*La Commission financière propose de diminuer **globalement** ces positions.*"

Mme Eva Kleisli (Verts) déclare ce qui suit :

"Pour les 'Verts', vouloir économiser de manière globale sous le chapitre 31 'Biens, services et marchandises' du budget par nature n'est pas réaliste. Des économies en matière de dépense de bureau ou de téléphone sont envisageables, mais dans d'autres domaines, comme pour les primes d'assurances, elles sont impossibles. Les hivers se suivent, mais ne se ressemblent pas et rendent difficile l'estimation des dépenses en matière d'énergie. Une coupe de 1,4% est donc impossible à exiger.

Le but d'un budget n'est pas d'empêcher le fonctionnement d'un gouvernement. Les 'Verts' s'opposent donc à la coupe proposée par la Commission financière."

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de réduire, globalement, soit de 350'000 francs, les positions 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317 et 318 du budget par nature, l'emporte par 39 voix contre 36.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

100.317.00 Déplacements et débours

La Présidente rappelle que la Commission financière propose de réduire la présente rubrique de 30'000 à **25'000 francs**, soit une économie de 5'000 francs.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal n'accepte pas cette proposition de réduction. *"Il convient de rappeler que ces déplacements et débours sont liés à des obligations que nous avons dans nos relations avec différentes communes. Réduire ce poste budgétaire signifie simplement diminuer le nombre de ces déplacements. Ce n'est pas ce type d'économies qui servira l'attractivité de la ville."*

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de ramener la présente rubrique de 30'000 à 25'000 francs l'emporte par 37 voix contre 23.

100.317.10 Frais de jumelage avec Rueil Malmaison

La Présidente précise que la Commission financière propose de réduire cette rubrique de 10'000 à **5'000 francs**, soit une économie de 5'000 francs.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, souhaite expliquer pourquoi le Conseil communal s'oppose à cette proposition de réduction. Ce n'est pas parce que les comptes 2006 ont enregistré une dépense inférieure à 2'000 francs que ce sera le cas chaque année. Autrement dit, la proposition de la Commission financière risque, s'il elle est acceptée, de perturber des échanges dont le coût pourrait s'élever au montant inscrit par le Conseil communal.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève qu'aux comptes 2006, les frais de jumelage ont représenté une dépense de 1'184,45 francs. Nous estimons que les relations avec Rueil Malmaison sont tout à fait utiles et judicieuses, mais qu'un crédit réduit de moitié permet encore d'avoir des relations avec cette ville et d'inviter son Maire et sa compagne, Ministre de l'intérieur, de l'Outre-Mer, des territoires et collectivités locales.

M. Laurent Thévoz (Verts) précise que son groupe propose effectivement d'accepter cette réduction de 5'000 francs. *"Nous avons le sentiment de ne pas comprendre effectivement le sens de ce jumelage qui consiste surtout à ce que des élus et des responsables administratifs se 'rencontrent parmi', comme on dit. On ne sait pas très bien à quoi ça sert, en ayant, bien plutôt, la conviction que les simples citoyens que nous sommes ne sont pas représentés lors des manifestations. Nous proposons de transférer ces 5'000 francs à la rubrique 259.365.00 : 'Actions d'entraide' pour des raisons très simples. Le crédit de 20'000 francs consacré à ces actions d'entraide représente à peine 50 centimes par habitant. C'est scandaleux. En cette période de la Saint-Nicolas, on pourrait passer des bonnes intentions aux actes. Il convient également de prendre en considération un autre aspect des choses. Il faudrait cesser de célébrer les mercenaires suisses au service de France, qui témoignaient de notre caractère belliqueux pour plutôt promouvoir la paix dans le monde."*

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, a déjà dit pour quelles raisons il s'oppose à la proposition de réduction de la présente rubrique. Il n'y a pas lieu de répéter les arguments déjà développés. Il faut constater que la proposition de M. L. Thévoz qui consiste à transférer ces 5'000 francs à une autre rubrique n'est certainement pas une mesure d'économie. Je vous demande également de vous y opposer.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, est d'accord que ce jumelage est quelque peu élitiste et qu'il faudrait en faire quelque chose d'un peu plus populaire. Pour ce faire, il faudrait disposer de moyens beaucoup plus grands que les 10'000 francs habituels. J'ajouterai que parmi les grands personnages de cette ville de Rueil-Malmaison, on peut citer M. J. Baumel, avant-dernier maire, héros de la Résistance, compagnon de la Libération. Il s'agit d'une personnalité respectable qu'on ne saurait comparer à de vieux gardes suisses qui sont morts il y a plus de 200 ans.

Votes

1^{er} scrutin

Opposée à la proposition de M. Laurent Thévoz de transférer 5'000 francs de la présente rubrique à la rubrique 259.365.00 : "Actions d'entraide", la proposition de la Commission financière l'emporte par 39 voix contre 20.

2^{ème} scrutin

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de ramener la présente rubrique de 10'000 à 5'000 francs l'emporte par 43 voix contre 16.

100.318.00 Frais de réception

La Présidente rappelle que la Commission financière propose de réduire de 50'000 à **45'000 francs** la présente rubrique, soit une économie de 5'000 francs.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Aux risques de passer pour un 'Neinsager' total, je vous prie de vous opposer à la proposition de la Commission financière pour les raisons suivantes. Pas plus tard qu'il y a trois ans, c'était en 2004, vous nous avez confiés une tâche supplémentaire, celle d'accueillir les jeunes majoritaires lors d'une petite manifestation. Vous ne voulez tout de même pas nous demander, comme l'illustre ce petit exemple, d'une part d'élargir nos tâches et d'autre part de diminuer nos ressources. J'insiste aussi sur le fait qu'en matière de réceptions, notamment lors de rencontres avec le Conseil d'Etat, nous faisons montre d'une raison totale."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, constate qu'aux comptes 2006, la dépense pour les frais de réception, s'est montée à 31'201,40 francs, soit 18'800 francs de moins que le montant demandé par le Conseil communal pour 2008. Si l'on suit notre proposition de réduire de 5'000 francs la présente rubrique, 45'000 francs resteront disponibles. Je ne sais pas si la réception des majoritaires et des minoritaires entraînera une dépense de 45'000 francs. J'espère que non. J'espère

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

surtout qu'avec les 45'000 francs restants, on pourra accueillir dignement les nouveaux citoyens d'une ville endettée à hauteur de 217 millions de francs.

M. Gilles Bourgarel (Verts) précise que s'il intervient, ce n'est pas qu'il ait pris le goût, cette année, aux festivités. *"Il m'a été donné l'occasion d'être accueilli ailleurs. Force m'est de constater que dans notre pays, le sens de l'hospitalité est des plus pingres. C'est peut-être pour cette raison que nous sommes l'un des pays les plus riches du monde. Mais cette pingrerie est détestable à la longue et offre une image vraiment négative de notre ville. Ce n'est pas en 'tapant' sur d'aussi petits montants, qui de temps en temps peuvent donner de grands effets, que nous arriverons à redresser l'image financière de la ville." Alors, autant essayer de conserver celle que nous avons et garder un minimum de sens de l'hospitalité, même s'il reste trop helvétique, à mon goût !"*

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de ramener la présente rubrique de 50'000 à 45'000 francs l'emporte par 39 voix contre 29.

100.319.10 Dépenses non spécifiées

La Présidente rappelle que la Commission financière propose de réduire la présente rubrique de 100'000 à **50'000 francs**, soit une économie de 50'000 francs.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, constate que lors des précédents votes, le Conseil général a accepté de diminuer ici de 5'000 francs sur 25'000 francs, là de 5'000 francs sur 45'000 francs. La Commission financière vous proposera ensuite une réduction de 5% de tous les jetons de présence, en particulier de ceux du Conseil général. Sur ce point, le Conseil communal ne se prononcera pas. Ici, la Commission financière propose carrément de diviser par deux une rubrique dont elle a elle-même souhaité la création, dont le montant de 100'000 francs a été fixé dès le départ et n'a jamais fait l'objet d'une demande de relèvement de la part du Conseil communal. Nous vous invitons à rejeter cette proposition de diminution de moitié de la présente rubrique. Celle-ci nous permet, ici ou là, de réaliser des missions qui ne sont absolument pas prévues au budget, mais qui ne correspondent pas aux dépenses imprévisibles et urgentes.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle que cette rubrique n'existait pas, il y a quelques années à peine. C'est pour faciliter la tâche du Conseil communal que la Commission financière avait accepté son introduction dans le compte de fonctionnement de la Commune pour faire face à des dépenses non prévues au budget. Nous avons pu constater que, parfois, cette rubrique était mise à contribution pour compléter des rubriques dont le crédit avait été totalement utilisé. Certains membres de la Commission financière sont même d'avis qu'on peut purement et simplement supprimer cette rubrique; d'autres membres estiment qu'il faut la maintenir. L'une de nos réflexions, c'est qu'en cas de nécessité, la procédure de la dépense imprévisible et urgente avec approbation du Conseil général est toujours possible. C'est un peu dans ce sens que nous avons estimé que 50'000 francs pouvaient être supprimés sous cette rubrique. Nous sommes bien conscients que, par cette mesure, nous

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

améliorons le budget, mais que nous n'améliorons pas forcément les comptes de l'exercice 2008.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, souhaite apporter un argument complémentaire. S'il existe effectivement – c'est incontestable – la possibilité de passer par une demande de dépense imprévisible et urgente, nous recourons à cette procédure. Mais il existe des dépenses qui n'entrent pas dans la catégorie des dépenses imprévisibles et urgentes. Nous recourons alors à cette rubrique des dépenses non spécifiées. Il faut aussi voir la proportion : 100'000 francs de dépenses non spécifiées par rapport à un budget de plus de 200 millions de francs. C'est 0,05% du budget. Il s'agit d'une mesure très chicanière. C'est la raison complémentaire pour laquelle nous nous opposons à cette proposition.

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de ramener la présente rubrique de 100'000 à 50'000 francs l'emporte par 36 contre 34.

101.300.00 Jetons de présence et indemnités

La Présidente rappelle que la Commission financière demande la diminution de 5% de tous les jetons et indemnités du Conseil général, de ses commissions, ainsi que de toutes les autres commissions ou délégations communales.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répète que le Conseil communal n'a aucun commentaire à faire à ce sujet.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, en déduit que le Conseil communal approuve tacitement cette réduction de 5%. Nous mentionnons une réduction de 6'500 francs, parce que nous avons calculé une diminution de 5% sur 130'000 francs. En fonction du nombre de séances auxquelles nous serons convoqués, cette réduction de 5% correspondra à plus ou moins de 6'500 francs. Il faut ajouter que d'autres commissions ou délégations communales siègent et leurs jetons ne figurent pas nécessairement sous la présente rubrique.

M. Philippe Wandeler (PCSO) admet que si l'on exige un effort du personnel communal, on pourrait imaginer qu'en conséquence, les conseillers généraux consentent un effort semblable. En l'espèce, il s'agit de demander une réduction de 5% des jetons sur l'ensemble de l'année et non pas de 1,3% durant un semestre. *"Personnellement, j'estime que cette mesure est un non-sens. Nous sommes payés trois fois rien pour ces séances du Conseil général. Une grande part de dévouement n'est de ce fait pas payée. C'est vraiment s'attacher à des bagatelles que de se rabattre sur des montants aussi faibles. Il est évident que les conseillers généraux accomplissent un travail de milicien, que ce soit au plénum ou dans les commissions. Personnellement, je suis favorable au maintien des indemnités prévues au budget et qui ont été fixées dans un règlement et dans un tarif que nous avons adopté. Lorsque nous avons adopté ce règlement, nous nous sommes montrés extrêmement raisonnables pour ce qui est de l'indemnisation de nos séances. Il faut s'en tenir à ce qui existe."*

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

"Si nous avons décidé tout un train d'économies, il n'est que justice que nous fassions aussi un petit effort d'économies. Après les élections communales, 'La Liberté' a publié le montant des jetons de présence des conseils généraux des communes du canton. L'indemnité de 80 francs octroyée en ville était la plus élevée de celle pratiquée dans le canton. Je note que certaines communes paient un jeton de présence de l'ordre de 30 francs. Certes, il s'agit de petites communes, mais il n'en reste pas moins que nous sommes toujours suffisamment bien lotis. Sachons aussi nous sacrifier un tout petit peu pour le bien de la Commune."

M. Lorenzo Laini (PCSO) tient à rappeler qu'un certain pourcentage des indemnités versées revient aux partis. Il est capital que les partis, surtout ceux qui connaissent des difficultés financières, continuent à bénéficier de cette ressource. S'il y a une diminution de ce type de recettes, ce ne sera pas bon du tout pour la démocratie.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) précise que son groupe veut bien suivre la proposition de la Commission financière. *"Toutefois, je me pose une question d'ordre légal. Nous sommes tenus par les dispositions du règlement existant. Pouvons-nous tracer d'un trait de plume une ligne budgétaire, sans respecter les dispositions réglementaires ? Ne faudrait-il pas plutôt, dans un premier temps, réviser les dispositions réglementaires existantes avant de diminuer nos propres jetons ?"*

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remarque que si l'on n'inscrit pas les moyens financiers suffisants au budget pour respecter le règlement, on doit alors baisser de 5% les jetons. En outre, il ne s'agit pas d'une décision prise pour l'éternité, mais uniquement pour le budget 2008. Pour les budgets ultérieurs, qui seront certainement bien meilleurs, on pourra renoncer à cette mesure qui n'est que temporaire.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) aimerait véritablement être sûre que nous pouvons déroger aux dispositions réglementaires. Il y a suffisamment de juristes dans cette salle pour apporter des éclaircissements.

La Présidente se refuse à ouvrir un débat de nature juridique. *"Les personnes qui ne souhaitent pas modifier les indemnités versées s'opposeront simplement à la proposition de la Commission financière lors du vote. Par la suite, tout membre a toujours la possibilité de faire recours contre la décision qui sera prise. Prenez vos responsabilités par rapport à ce que vous pensez être juste."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) relève que les indemnités ne sont pas fixées dans le règlement du Conseil général, mais que celui-ci dit simplement que les indemnités sont fixées par le Conseil général.

Vote

La proposition de la Commission financière de diminuer de 5% tous les jetons et indemnités du Conseil général, de ses commissions, ainsi que de toutes les autres commissions ou délégations communales est adoptée par 54 voix contre 15. Dès lors, la présente rubrique est ramenée de 130'000 à 123'500 francs.

Séance du 17 décembre 2007

Examen du budget de fonctionnement 2008 (suite)

La Présidente constate qu'aucune autre proposition touchant l'administration générale n'a été présentée. Elle propose à ses collègues de passer directement aux Divers.

Cette proposition est tacitement acceptée.

000

16. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 44 de MM. Christoph Allenspach (PS), Laurent Moschini (PS), Thierry Steiert (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal de présenter au Conseil général un rapport concernant l'assainissement du site de la Pila

M. Christoph Allenspach (PS) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de présenter au Conseil général un rapport sur les mesures prévisibles et possibles d'assainissement du site de la Pila, sur les coûts estimés, ainsi que sur les responsabilités de l'Etat, de la Ville et de tiers.

Le rapport devrait notamment répondre aux questions suivantes :

1. *Quels sont les résultats précis des sondages et quelles sont les substances toxiques décelées et leur degré de dangerosité ?*
2. *Quel est le volume des déchets à éliminer ?*
3. *Quelle sera la méthode d'élimination ? Est-il possible de trier les déchets pour en éliminer une partie et redéposer une autre partie ou faudra-t-il envisager de brûler l'ensemble des déchets ? Est-ce qu'il y aura la possibilité de brûler ces matériaux à l'usine d'incinération de Châtillon ou faudra-t-il envisager l'élimination dans un four à haute température ?*
4. *Quel est le coût estimé des mesures à prendre ?*
5. *Quelle part des coûts la Ville de Fribourg devra-t-elle prendre en charge ? Quelles seront les possibilités d'une participation de la Confédération ?*
6. *Est-ce que le Conseil communal envisage de faire des réserves pour assurer ce financement ? Faudra-t-il augmenter les taxes poubelles de base ou/et par sac ?"*

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 17 décembre 2007

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente lève la séance, en donnant rendez-vous à ses collègues demain à 19.30 heures.

Il est 23.25 heures.

Fribourg, le 15 janvier 2008
AP/nm/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI